

Paix du travail

Le vrai enjeu derrière la paix du travail ce sont les CCT, explique l'historien Hans-Ulrich Jost.

Pages 6-7



La santé des femmes au travail

Il reste encore beaucoup à faire pour que les spécificités féminines soient reconnues au travail, comme l'a rappelé la journée de formation des femmes du SEV, mais des pistes existent.

Page 9



Tessa Jorio

Pleine d'allant, la jeune tessinoise est accompagnatrice de train depuis peu.

Page 20

Le SEV lance une campagne contre la xénophobie

Sans nous – pas de TP !

Ils effectuent bien souvent les travaux les plus humbles et les moins bien payés. Pourtant, sans les travailleurs immigrés, nos transports publics feraient du surplace.

Le message que le SEV veut faire passer par le biais de cette campagne est simple et clair : « Sans la contribution des travailleurs étrangers, il n'y a pas de transports publics ! » Ce message vous le trouverez également sur la carte qui est insérée dans ce numéro. Une carte

qui vous invite par ailleurs à participer à un concours sur notre site Internet afin de tester vos connaissances en matière de politique migratoire.

Plus sur cette campagne pages 10 à 12



La campagne SEV « Sans nous – pas de TP ! » a été lancée officiellement lors de la journée de la migration qui a réuni plus de 50 participants.

Romandie

Trois sections qui pètent le feu

La section VPT Nord vaudois vient d'enregistrer, en une année, une augmentation d'une trentaine de membres. Une augmentation due au développement du secteur bus à Yverdon-les-Bains, mais aussi au dynamisme du nouveau président. La section VPT Jura a, quant à elle, réussi à obtenir, après de âpres négociations, un échelon de fonction supplémentaire pour les conducteurs des trains des CJ. Et la section VPT Lac

Léman a renouvelé sa convention collective de travail pour quatre ans. Cette nouvelle CCT revalorise certains salaires et, surtout, protège les employés de la CGN contre un éventuel démantèlement de leurs conditions de travail dans le cadre de l'importante réorganisation que la compagnie va connaître ces prochains mois.

Pages 5 - 14 - 15

EDITO

LES CFF ONT ADMIS LE BIEN-FONDÉ DE NOS REVENDICATIONS

Les CFF ont beaucoup exigé de leur personnel avec le nouveau système salarial. La Caisse de pensions CFF a fait le reste en annonçant une nouvelle réduction des prestations.

C'est pourquoi nous avons la difficile mission pendant les négociations salariales d'éliminer autant que possible les conséquences négatives provoquées par ces mesures. Nous avons déposé deux demandes claires : un rattrapage de la CP et une augmentation réelle de salaires, le personnel ayant dû se contenter de primes uniques durant les deux dernières années.

Manifestement, les CFF ont fini par admettre le bien-fondé de notre requête et ils ont accepté une bonne part de nos revendications.

Le résultat est présentable : les hausses de salaires réelles agissent dans le porte-monnaie de tous ; les compensations pour la Caisse de pensions CFF évite une perte pour les assurés qui sont dans les années les plus exposées ; et le relèvement des plages salariales en deux étapes réduit le nombre de cas de garantie du nouveau système salarial. Autrement dit : de nombreux collaborateurs et collaboratrices retrouvent une nouvelle perspective salariale.

Il y a donc eu plusieurs avancées positives. Toutefois, nous maintenons de nombreuses questions ouvertes concernant le passage à Toco. Mais il faudra attendre l'année prochaine pour avoir des réponses à ce sujet.

Manuel Avallone
vice-président SEV

ACTION DU SEV « SANS NOUS – PAS DE TP »

Mécaniciens et accompagnatrices de train allemands, conducteurs de bus français, monteurs de voies albanais, stewards de Minibar érythréens etc. – toutes et tous apportent une contribution essentielle aux transports publics en Suisse et méritent le respect. Le SEV distribuera donc des cartes « Sans nous – pas de TP » le 13 décembre à Bâle, Bellinzone, Berne, Bienne, Coire, Fribourg, Genève, La Chaux-de-Fonds, Lugano, Lucerne, Olten, Spiez, St-Gall et Zurich ainsi que le 14 décembre à Aarau et Lausanne.

EN VITESSE

LE PARLEMENT
EUROPÉEN DÉBAT
DE «RECAST»

Le parlement de l'Union européenne (UE) a traité de la refonte (en anglais « recast ») du premier paquet ferroviaire européen par la Commission de l'UE. Il a suivi les propositions de la commission des transports, entre autres en refusant l'obligation d'assurer un service minimum en cas de grève. Les prestations liées aux transports ferroviaires (comme les gares de triage ou les terminaux marchandises) doivent séparées des entreprises ferroviaires régies par les marchés au niveau de leur organisation, mais pas au niveau légal. Et les services d'exploitation d'infrastructures inclus dans un groupe doivent avoir leur propre informatique et leur propre personnel. Le parlement demande aussi à la commission de l'UE de faire des propositions de lois jusqu'à fin 2012 pour une « décentralisation complète » de l'infrastructure et des services ainsi que pour la libéralisation du trafic ferroviaire voyageurs intérieur – ce que le ministère de l'UE a considéré avec scepticisme. Il doit encore adopter formellement cette position, ce qui est prévu dans sa séance de décembre (voir aussi contact.sev n° 22/2011).

UNE OREILLE
DISCRÈTE POUR LES
MÉCANOS CFF

Depuis le 30 novembre les mécaniciens peuvent annoncer par formulaire ou lors d'une discussion personnelle les cas de quasi accidents ou d'autres situations d'insécurité dans un lieu de confiance. Les CFF espèrent récolter ainsi des indications essentielles pour rendre l'exploitation plus sûre. Jusque-là, ces annonces passaient par les supérieurs, ce qui a parfois provoqué des hésitations.

CALENDRIER 2012

L'association TNT (Train Nostalgique du Trient) a mis en vente son calendrier 2012 sur lequel vous pourrez admirer 24 photos inédites d'hier et d'aujourd'hui de la ligne Martigny - Châtelard. Tél. 079 534 76 65.

Liberté syndicale en question aux Transports publics de la région lausannoise (tl)

Première séance aux prud'hommes

Jeudi soir 1^{er} décembre, une centaine de personnes étaient présentes devant le Tribunal de Montbenon à Lausanne. Collègues de travail, membres du SEV et d'autres syndicats, les conseillers nationaux Eric Voruz et Jean-Christophe Schwaab, amis et sympathisants étaient venus manifester leur soutien à Aïssam Echchorfi. Le conducteur de bus des tl et membre du comité de la section VPT tl, avait été menacé de licenciement l'année passée à cause de son activité syndicale.

Aïssam Echchorfi a décidé de porter cette affaire devant la justice au nom de la liberté syndicale. Avec l'appui de M^e Jean-Michel Dolivo et du SEV, Aïssam Echchorfi s'est donc présenté le 1^{er} décembre à la séance du Tribunal des prud'hommes. Ce dernier doit répondre à la question suivante : l'entreprise avait-elle le droit de recueillir

et d'utiliser les sms et les e-mails d'Aïssam Echchorfi pour l'avertir ? Question à laquelle le prud'homme n'a pas répondu le 1^{er} décembre. Une deuxième séance est fixée pour le début de l'année prochaine. Quelques heures

après cette première séance, la direction de l'entreprise a diffusé un communiqué pour faire valoir que son « devoir est de défendre la liberté et l'intégrité de l'ensemble de son personnel ». La direction des tl « a demandé à son collaborateur de modifier son comportement car elle ne peut pas accepter que des propos insultants

et menaçants soient tenus vis-à-vis de collègues ». En réalité, le président du Tribunal des prud'hommes a fait lire aux témoins cités les sms litigieux. Personne ne les a trouvés « insultants et menaçants ». Au contraire, ils ont

salué un collègue engagé dans la défense des intérêts des employés. La direction des tl prouve donc par sa communication qu'elle s'attaque bel et bien à la liberté d'expression syndicale.

Alberto Cherubini



Jeudi 1^{er} décembre durant le point presse convoqué par le SEV devant le Tribunal de Montbenon. De g. à d. : Jean-Michel Dolivo, avocat; Alain Uldry, président de la section SBV Région Ouest; Danièle Dachauer, vice-présidente centrale VPT; Aïssam Echchorfi et le secrétaire syndical Christian Fankhauser.

Séance du comité SEV

Budget et nouveau système

L'avant-dernière séance du comité SEV de cette année a été essentiellement consacrée aux questions liées aux finances de notre syndicat.

Ce qui est vrai pour chaque entreprise ou association, l'est aussi pour le SEV : c'est avec de bonnes prestations que l'on atteint la confiance des gens. Et pour fournir de bonnes prestations, il faut de l'argent. L'équilibre budgétaire est un exercice difficile. Mais avant de parler du budget 2012, le comité, qui s'est réuni le vendredi 24 novembre au secrétariat central SEV à Berne, s'est penché sur deux points qui ont un impact direct sur les finances : le concours pour le recrutement de nouveaux membres et la consultation sur le projet de fixer le

montant de la cotisation syndicale en fonction du revenu.

Recrutement : ne pas baisser les bras !

Lors du congrès, il y a eu le lancement du concours de recrutement de nouveaux membres SEV sous le slogan « Memberstar 11.11.11 ». Aujourd'hui on peut dire que ce concours a remporté un vif succès, comme l'a relevé le secrétaire syndical Jérôme Hayoz, responsable des campagnes de recrutement au sein du SEV : 432 membres ont participé à ce concours, recrutant chacun entre un et 55 (!) nouveaux membres. Au total, le SEV a enregistré dans le cadre de ce concours l'adhésion de 1535 nouveaux membres. Cela faisait 16 ans que le SEV n'avait pas enregistré un tel succès. L'adhésion de nouveaux membres est une nécessité pour notre syndicat afin de compenser les départs causés par

la diminution du nombre d'employés dans certains secteurs des transports publics et par le décès d'un nombre élevé de retraités, notre syndicat comptant dans ses rangs de nombreux collègues qui sont dans le grand âge. Le comité SEV souhaite que l'année prochaine l'on atteigne également un bon résultat au niveau du recrutement. Ce qui devrait être possible, car pour des raisons structurelles certaines sections ne se sont pas beaucoup mises en évidence cette année, mais elles devraient pouvoir faire mieux l'année prochaine.

Cotisations contenues

L'assemblée des délégués de la VPT avait soumis au comité la proposition d'étudier la possibilité de fixer les cotisations des membres SEV en fonction du revenu, comme cela se fait dans les autres syndicats membres de l'Union syndicale suisse. Un

groupe de travail a été chargé d'étudier cette proposition et a soumis les résultats de ses travaux au comité dans le cadre du séminaire qu'il a tenu au mois de septembre. Au bout du compte, dans sa séance du 24 novembre, le comité a retenu trois variantes qui peuvent être appliquées séparément ou combinées entre elles. Les retraités, les veuves et les veufs continueront à payer la moitié de la cotisation et les apprentis en seront exemptés. Le nouveau système de cotisation devra permettre au SEV de continuer à effectuer son travail, sans pour autant inciter des membres à démissionner ou décourager de potentiels nouveaux membres à adhérer à notre syndicat.

Chiffres, encore des chiffres

Les trois variantes du projet du nouveau système de cotisation basé sur le revenu sont donc soumises pour consul-

Le SEV et les CFF se sont mis d'accord sur les mesures salariales 2012

Des résultats satisfaisants

Mesures salariales de 1,25 pour cent et compensation des baisses de prestations de la caisse de pensions.

Les CFF et la communauté de négociations des syndicats se sont mis d'accord sur les mesures salariales de l'année prochaine qui se monteront à 1,25%. L'augmentation générale des salaires est de 0,5%, pour les augmentations individuelles 0,5% sont prévus et pour les prestations extraordinaires 0,25%. En outre, les CFF compensent les mesures de stabilisation prises par la caisse de pensions CFF.

En octobre, la Caisse de pensions CFF a communiqué qu'elle allait abaisser dès octobre 2012 le taux technique de 3,5% à 3% et le taux de conversion de 6,5% à 5,5% pour compenser l'augmenta-

tion de l'espérance de vie et le mauvais rendement du marché des capitaux. Pour les assurés, ces mesures de stabilisation entraînent d'importantes réductions de prestations. Ces dernières seront toutefois en grande partie compensées par le fait que les CFF augmenteront dès le 1^{er} octobre 2012 leur part des cotisations de 2% en faveur de tous les assurés. En contrepartie, il a été convenu de renoncer à une augmentation générale des salaires pour 2013, pour autant que le rattrapage de 2012 ne dépasse pas 1,5%.

La revendication du SEV pour une compensation des baisses de prestations de la caisse de pensions est donc atteinte. « Alors que les réductions de prestations de la Caisse de pensions CFF de ces dernières années ont fait diminuer les rentes vieillesse de 60 à moins de 50 pour cent en comparaison du der-

nier salaire, il était tout-à-fait inacceptable pour le SEV de tolérer une nouvelle baisse », a fait savoir le président du SEV, Giorgio Tuti. « Un employeur qui se dit attractif et social doit offrir à son personnel la possibilité de vivre sa retraite dans la dignité. » Il ne faut pas oublier que les collaborateurs doivent continuer à fournir une contribution d'assainissement de 2,5% jusqu'à ce que le degré de couverture de 100% soit atteint.

Les mesures salariales de 1,25% ne correspondent pas entièrement à la revendication du SEV. Toutefois, les 20 délégués de la commission CCT du SEV ont accepté hier le résultat des négociations.

Pour Philipp Hadorn, secrétaire syndical SEV, outre l'amortissement des baisses de prestations de la caisse de pensions, l'augmentation générale des salaires de 0,5% a été déterminante. SEV

de cotisation

tation jusqu'au 31 mai 2012 à tous les organes de notre syndicat (sections, sous-fédérations, commissions). Les questions que posent les trois variantes sont :

- Est-ce que les membres ayant un taux d'activité de 50 pour cent ou moins et ceux qui gagnent un salaire brut en-dessous de 45 000 francs par année devraient aussi dorénavant ne payer que la moitié de la cotisation ? Pour compenser les pertes induites par cette diminution des entrées, il faudrait augmenter la cotisation de base SEV de 2 francs (1 franc pour les retraités).

- Veut-on améliorer la présence de notre syndicat dans les régions ? Il faudrait dès lors augmenter la cotisation de base SEV de 1 franc par mois (50 centimes pour les retraités).

- Souhaite-t-on couvrir le déficit d'exploitation structurel du SEV en augmentant la

cotisation de 2 francs par mois (1 franc pour les retraités) ? Cette mesure serait limitée à cinq ans.

Lorsque la période de consultation sera terminée, le comité prendra connaissance des réponses et décidera quelles seront les mesures les plus appropriées pour améliorer l'actuel système de cotisation.

Budget 2012

Un syndicat de la taille du SEV doit impérativement maîtriser ses recettes et ses dépenses. Le débat sur le budget 2012 du SEV n'a pas eu pour but de chercher à boucler un exercice en faisant du bénéfice, mais de faire en sorte que les prestations de notre syndicat soient en adéquation avec les entrées d'argent. D'où l'importance de se demander si toutes les prestations actuelles qu'offre notre syndicat sont vraiment nécessaires pour

l'accomplissement de son travail. Il n'y a pas de questions taboues. L'offre des chèques Reka est-elle encore judicieuse (cela coûte au SEV 175 000 francs par an) ? Le montant consacré à la formation (485 000 francs) n'est-il pas trop élevé ? Le SEV n'est-il pas un employeur trop généreux ? Dans sa séance, le comité s'est aussi scrupuleusement penché sur le poste de la communication, plus précisément sur les dépenses occasionnées par nos trois journaux.

Au terme d'un long débat, le comité a voté le budget 2012 qui prévoit un dépassement de 335 000 francs. Un contrôle strict des dépenses et le recrutement de nouveaux membres devraient permettre d'améliorer ce résultat.

Peter Anliker/AC

POINT DE VUE

Deux poids, deux mesures...

Devant les mesures disciplinaires, c'est peu dire que l'on n'est pas tous égaux. Que l'on soit mécanicien, ouvrier ou un cadre, le traitement est fort différent. A ce niveau, il n'y a pas beaucoup de différences entre les CFF et les ETC. Les schémas « discriminatoires » se reproduisent sans remise en question du management et surtout sans gêne.

Au syndicat, on s'occupe de nombreux dossiers d'assistance juridique. Par ailleurs, signe d'un durcissement du management, le nombre des affaires individuelles augmente sans cesse. Sur le terrain, les erreurs se paient désormais cash !

Un chauffeur de bus se fait retirer le permis ? Le licenciement plane au-dessus de sa tête. Un mécanicien grille un feu rouge ? Il est sorti du roulement et sera soumis à un contrôle. Une ou deux arrivées tardives ? La convention d'objectifs est déjà prête à être imprimée. Un contrôleur subit une altercation avec un client ? La porte n'est pas loin !

Bien entendu, personne n'est pour l'anarchie au sein d'une entreprise, en tout cas pas moi. Si des erreurs ou des manquements sont constatés, il faut bien prendre des mesures qui se devraient d'être empreintes de justice et de proportionnalité. C'est qui est surtout révoltant, c'est le sentiment que certaines personnes sont à l'abri de ce style de management « à tolérance zéro ».

Là aussi, les exemples ne manquent pas pour illustrer mon propos. Des entreprises ont connu des manquements techniques avérés sans que les cadres responsables ne soient inquiétés. Des fautes graves de management, ayant causé d'importantes souffrances

humaines, ont vu leurs dénouements dans la promotion des cadres incriminés. Parfois, il y a même eu des condamnations pénales et les fautifs sont toujours en place, tranquillement installés dans leur fauteuil. Dans tous les cas, les intérêts personnels de ces cadres ont été préservés. Ne dit-on pas que les loups ne se mangent pas entre eux ?

Plus on monte dans la hiérarchie, plus le sentiment qu'il règne une forme d'impunité croît. L'année de l'arrivée de Monsieur Meyer à la tête des CFF est en ce sens emblématique. Les finances de l'entreprise se portent mal. Le conflit des ateliers de Bellinzona éclate et la grève dure plus d'un mois (une première depuis 1918 !). Le directeur réussit même à irriter des partenaires aussi importants que les parlementaires fédéraux. Conséquences pour ce cher directeur ? Des mesures disciplinaires ? Bien sûr que non, c'est au contraire le temps de lui donner un gros bonus !

Olivier Barraud

L'Europe néolibérale déraile

L'Europe politico-économique a commencé à 6 pays, puis 9, 12, 15 et, suite à la chute du mur de Berlin, à 27 pays aujourd'hui, dont 17 avec la même monnaie, l'euro. Dès le début, elle été partagée entre approfondissement et élargissement. Ce dernier l'a emporté. Rien d'étonnant à cela. « Marché commun ».

A l'époque, la dénomination était claire ! 20 ans plus tard, en 2011, l'Europe néolibérale qui a créé, avec les banques américaines, la pire crise économique, impose ses diktats aux populations : serrez-vous la ceinture, travaillez plus, vous ruinez le social ! Et l'Europe politique s'aplatit devant les lobbies économiques, en rajoute et s'efface derrière les embrassades bihebdomadaires franco-allemandes.

Que reste-t-il aujourd'hui de l'Europe des années 90 porteuse d'espoirs d'un monde meilleur ? Souvenez-vous ! Il était question à l'époque d'Europe sociale, de principe de subsidiarité, de développement de la démocratie, de solidarités, de protection de l'environnement, pour tout dire du bonheur des peuples. Quel est le bilan vingt ans plus tard ? Il y a eu des velléités ici ou là. Mais le recul est total en ce qui concerne

l'Europe sociale. Quant à la démocratie, en dehors des élections d'un parlement-chambre d'enregistrement, voyez-vous autre chose ? Les élites néolibérales n'en veulent pas : où irait-on si les peuples pouvaient décider eux-mêmes ce qui est bon ou non pour eux ?



Il ne reste pas grand-chose des beaux espoirs des années 90. Si, tout de même. Des régions du Sud et surtout de l'Est du continent ont bénéficié d'ouvertures et d'investissements qui ont eu des retombées positives pour les populations. Et l'Europe militaire reste embryonnaire alors que les Etats qui la composent réduisent leurs budgets militaires. Voilà le point positif: la concurrence économique sur le continent ne se règle plus en termes de divisions blindées et d'avions de combat. Il est un domaine où l'institution européenne devient carrément repoussante, y

compris et surtout pour nous Suisses (nous participons pleinement au libre échange des marchandises). Celui des multiples directives absurdes qui prétendent régler au millimètre le quotidien des gens, hors des réalités régionales et/ou culturelles. Le principe de subsidiarité a

disparu. Le néolibéralisme exige la production de masse, le profit maximum immédiat. Alors, les normes pleuvent, non pas pour améliorer les produits et les services, au contraire, pour les standardiser vers la moindre qualité. A bas la diversité, le bon produit lo-

cal ! Exemples parmi des milliers, l'huile de palme systématiquement encouragée pour produits chocolatés, l'interdiction des pizzas au feu de bois pour cause de concurrence avec celles provenant de l'industrie... Ces dérives s'ajoutent au déficit démocratique déjà dénoncé et qui s'accroît avec la crise. Maintenant, pour sauver l'euro, des techniciens, provenant tous de banques ayant créé la crise économique (voir Goldman Sachs), sont imposés par « le marché » pour remplacer les élus politiques nationaux. Le Parlement européen se tait. C'est ça la démocratie européenne ?

Pour ce qui est du chemin de fer, la politique européenne va aussi dans le mur. En 1991, la première directive en la matière (91/440) avait du sens. Il fallait secouer les systèmes rigides nationaux de l'époque et faire sauter « l'effet frontières » qui pénalisait le rail par rapport à la route. Mais par la suite, la dérive néolibérale a pris le dessus. Et maintenant, elle tourne aussi à l'absurde, en ce sens qu'elle commence à compromettre sérieusement l'exploitation rationnelle des entreprises ferroviaires « généralistes », c'est-à-dire celles assumant les tâches d'intérêt collectif, par rapport aux opérateurs plus ou moins permanents écrémant ici ou là les opportunités rentables.

Le dossier européen a été évacué lors des dernières élections fédérales. Il va devenir brûlant. Bien au-delà des questions fiscales.

Michel Béguelin

BLS: négociations salariales 2012

Augmentation de la masse salariale de 1,4%

Le BLS augmente la masse salariale de 1,4 pour cent en 2012. Il finance ainsi une augmentation générale des

salaires de 0,4 pour cent, ainsi que les adaptations automatiques des salaires, définies par le système salarial, d'un

volume de 0,9 pour cent (selon CCT, annexe 4). En tant que mesure supplémentaire, les sept premiers échelons de fonction sont majorés, ce qui correspond à une augmentation de la masse salariale de 0,1 pour cent. Ces adaptations sont le fruit des négociations salariales entre le BLS et ses partenaires sociaux SEV, transfair et VLSF. Elles ont été approuvées par le conseil d'administra-

tion du BLS lors de sa séance du jeudi, 1^{er} décembre 2011, et entrent en application le 1^{er} avril 2012.

En outre, le BLS prend intégralement à sa charge, comme l'année précédente, les frais supplémentaires pour les facilités de voyage du personnel FVP, issus des augmentations tarifaires des transports publics.

SEV

COMMENTAIRE

Ce résultat est spectaculaire dans le sens que, en plus de la compensation du renchérissement, nous avons donné un signal clair en faveur des plus bas revenus des collaborateurs BLS grâce à la majoration des échelons de fonction 1 à 7. Grâce à cette mesure, leurs salaires seront augmentés en plus d'au

moins 1,25 pour cent. Nous avons en outre obtenu l'assurance que les collaborateurs avec un salaire horaire profiteront également de cette mesure.

Secrétariat central SEV:

Nick Raduner,
Jérôme Hayoz



Dans un contexte difficile, le SEV a obtenu un bon résultat.

Compagnie Générale de Navigation sur le lac Léman (CGN)

Une CCT améliorée

A la veille d'une profonde restructuration de la compagnie, le SEV a signé avec la CGN une CCT qui garantit et améliore un certain nombre de prestations sociales et salariales en faveur des employés.

Au cours des premiers mois de l'année prochaine, nous connaissons les contours pré-

cis des nouvelles structures de la CGN. Nous savons déjà que la compagnie de navigation deviendra une holding comprenant une maison mère (Groupe CGN) et deux sociétés filles : CGN Exploitation SA et CGN Belle-Epoque SA. « Mais vos conditions de travail ne seront pas touchées par cette restructuration », a déclaré Kurt Oesch, président du conseil d'administration de la CGN, s'adressant au comité de la section VPT Lac

Léman. Cette garantie du maintien des postes et des conditions de travail, malgré le chamboulement que va connaître la compagnie, a été donnée le jeudi 24 novembre à Ouchy, sur le bateau « Le Lavaux », à l'occasion de la signature de la CCT 2012 à 2015.

Faut pas les chatouiller

Si à la veille du bouleversement que va connaître la compagnie le président du



Le capitaine de la CGN et président de la section VPT Léman Patrick Schaffner signe la convention collective de travail qui sera valable quatre ans.

Acquis maintenus

La nouvelle CCT de la CGN sera valable du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2015. « La première CCT nous avait permis de faire un considérable pas en avant avec notamment l'introduction progressive de la cinquième semaine de vacances, souligne le président de la section VPT Lac Léman Patrick Schaffner. Cette nouvelle mouture consolide nos acquis et apporte quelques améliorations. » Côté nouveautés, il y a la reprise des avancées de la CCT cadre des

transports publics vaudois, notamment le congé parental qui passe de 5 à 10 jours et la protection des délégués syndicaux.

En ce qui concerne les améliorations spécifiques en faveur des employés de la CGN, relevons que cette nouvelle convention collective réévalue le système salarial des caissiers de port, des pilotes de Navibus et des commissaires de bord. Les indemnités pour le travail du dimanche seront augmentées et la compensation an-

nuelle automatique au coût de la vie est garantie. Par ailleurs, cette nouvelle convention collective accorde aux membres du comité de la section VPT Lac Léman davantage de temps pour l'exercice de leur mandat syndical.

Au chapitre des négociations salariales pour 2012, outre la compensation automatique du renchérissement, chaque employé touchera une prime unique de 300 francs.

AC

conseil d'administration s'est montré rassurant envers les employés de la CGN, c'est qu'il sait qu'il ne faut pas trop les chatouiller. Ils ont montré qu'ils savent se battre et susciter une forte adhésion de la clientèle lorsqu'ils se sont fortement engagés l'année passée pour s'opposer au projet de scission de la compagnie. Projet manigancé par certains milieux politiques qui voulaient privatiser la flotte Belle-Epoque.

Taux de syndicalisation record

Avec un taux d'affiliation au SEV dépassant allègrement le

90% de l'ensemble du personnel et, comme nous venons de le voir, une forte capacité de mobilisation, la direction de la CGN ne pouvait que prendre au sérieux la délégation SEV qui s'est présentée à la table de négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail. « Notre CCT n'est pas une coquille vide », a souligné le directeur Luc-Antoine Baehni en indiquant que son contenu « est le meilleur compromis possible entre d'un côté les ressources financières et les exigences de l'exploitation de la compagnie et, de l'autre côté, les revendications des employés ». Le secrétaire syndical Olivier Barraud n'a pas caché que les négociations « ont parfois été âpres, mais que ni la délégation patronale ni la délégation syndicale se sont attachées à des positions de principe, ce qui nous a permis d'avancer ensemble ».



La section VPT Lac Léman compte quelque 180 membres, soit la quasi totalité des employés de la CGN. Ci-dessus les cinq membres du dynamique comité. Ils ont tous les cinq participé aux négociations pour le renouvellement de la CCT avec le secrétaire syndical Olivier Barraud. De g. à d. Thierry Schuttel, vice-président; Baptiste Morier, secrétaire; Gilles Scuiller, membre adjoint; Patrick Schaffner, président; Jorge Perez, caissier.



« Dans les pays nordiques, comme le Danemark, la Suède et la Norvège, la loi accorde davantage de poids aux syndicats qu'en Suisse »

Hans-Ulrich Jost, historien à l'Université de Lausanne

L'historien Hans-Ulrich Jost revient sur le système suisse, destiné à éviter les conflits sociaux

« La paix du travail en elle-même ne garanti rien aux travailleurs »

On négocie pour trouver des solutions, sans recourir à la grève côté employés, ni au lock-out côté patronal: ces principes fondateurs de la paix du travail sont souvent cités en exemple et en modèle. A l'heure où les rapports sociaux se tendent de plus en plus souvent, avec à la clé grèves et manifestations, le professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lausanne Hans-Ulrich Jost rappelle les origines de ce système. Il explique aussi pourquoi le plus important est ailleurs, à savoir dans des conventions collectives qui regroupent de larges catégories de travailleurs.

contact.sev: Qu'est-ce qui a amené à la signature de la paix du travail en 1937 ? Des grèves et des conflits sociaux, il y en a eu avant...

Hans-Ulrich Jost : Cette paix du travail n'était pas vraiment souhaitée par l'ensemble du patronat. En 1937, l'économie était encore en crise et face aux risques de conflits du travail, le Conseil fédéral menaçait d'intervenir par une loi pour régler les conflits sociaux, comme il l'avait déjà fait dans l'horlogerie.

Le deuxième aspect qu'on oublie souvent est le développement, dans les années

1930, du concept de l'Etat corporatiste. Il s'agit d'une idée des fascistes, qui triomphent à l'époque en Allemagne et en Italie, où l'Etat impose des conditions aux ouvriers et aux patrons. Ce corporatisme signifie la fin des syndicats libres.

Konrad Ilg, président de la FTMH, et Ernst Düby, patron de l'association des constructeurs de machines, ont alors conclu cet accord de paix du travail. C'était une sorte de fuite en avant pour barrer la route à des solutions autoritaires.

Qu'est-ce que cela garantissait

aux travailleurs, en échange d'éviter le recours à la grève ?

C'est là qu'il faut faire attention. La paix du travail n'est pas une convention collective, ni un accord sur les salaires, mais simplement l'idée de résoudre les problèmes par la négociation. Le patronat y avait tout intérêt car on était en

« La formule « paix du travail » sonne bien, mais ce qui importe, ce sont les réalités concrètes, comme les licenciements antisyndicaux. »

Hans-Ulrich Jost

train de sortir de la crise et il ne voulait pas que ce mouvement de reprise soit cassé par des conflits du travail.

Licenciements chez Novartis, manifestations des employés du bâtiment, grève aux HUG (hôpital cantonal de Genève), on note un peu partout un durcissement du climat. La paix du travail est-elle en train de voler en éclats ?

On se focalise trop là-dessus. Ce qu'il faut, c'est que les ouvriers et le patronat soient sur un pied d'égalité. La paix du travail ne garantit rien de tout cela. La formule sonne bien, mais ce qui importe, ce sont les réalités concrètes.

Comme quoi par exemple ?

Il y a le problème des lea-

ders syndicaux que l'on traîne devant les tribunaux, et des licenciements anti-syndicaux. Des secrétaires syndicaux d'Unia ont été sanctionnés par les tribunaux pour des grèves d'il y a trois ou quatre ans. Dès qu'on essaye de mettre des barricades ou un piquet de grève, c'est considéré

ce qu'il a eu la compétence de faire dès 1941. Aujourd'hui, l'enjeu porte surtout sur les contrats collectifs. Les syndicats cherchent à ce qu'ils couvrent toute la Suisse et tout un secteur, alors que le patronat cherche à les morceler par région et par métiers.

Existe-t-il un système équivalent ailleurs qu'en Suisse ?

Oui, certains pays ont un système comparable, comme la Suède, la Norvège et le Danemark. Ce système nordique est encore plus avancé qu'en Suisse. Les accords entre syndicats et patronat sont plus substantiels et de plus, ce système est encadré par l'Etat. Les lois accordent davantage de poids aux syndicats. Il est par exemple beaucoup plus compliqué de licencier un ouvrier et tout est réglementé, même ce qui se passe à l'extérieur des entreprises, comme les crèches. Depuis deux ou trois ans, le système a toutefois été un peu démantelé par des gouvernements de droite. Un autre exemple est l'Allemagne où les syndicats ont droit d'avoir des sièges aux conseils d'administration des entreprises. Les syndicats ont en revanche de grandes

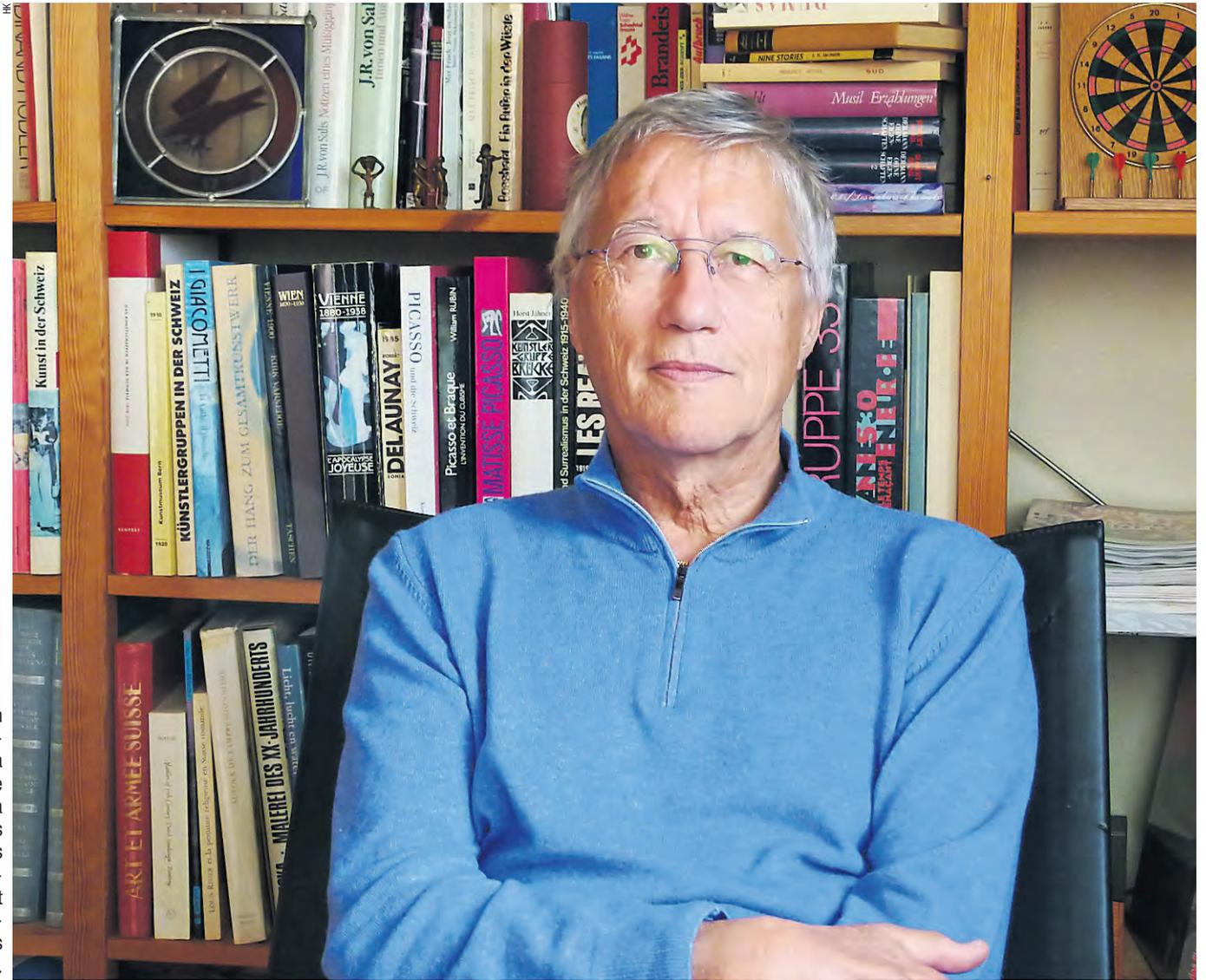
BIO

Hans-Ulrich Jost est né à Bienne en 1940. Il a fait des études en histoire et sociologie à l'Université de Zurich et à celle de Berne. Depuis 1981, il enseigne l'histoire contemporaine à l'Université de Lausanne, où il est actuellement professeur honoraire.

Il est entre autres membre du SSP et a aussi été secrétaire général de la Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale de 1980 à 1987 et pilote militaire.

Il consacre ses recherches à l'histoire intellectuelle, culturelle et sociale de la Suisse au 19^e et 20^e siècles, ainsi qu'à l'histoire générale de la Suisse pour la période qui va du début de la Première Guerre mondiale à la fin de la Seconde Guerre mondiale (1914-1945). Parfaitement bilingue, il a écrit plusieurs livres sur ces thèmes, soit en allemand soit en français, dont « Les avant-gardes réactionnaires. La naissance de la nouvelle droite en Suisse 1890-1914 » (1992), « Des chiffres et du pouvoir » (1995) et « Le salaire des neutres. La Suisse 1938-1948 », éditions Denoël, Paris (1999). Ses loisirs sont la lecture, le dessin et le pilotage.

INTERVIEW



L'historien Hans-Ulrich Jost rappelle qu'à l'origine, la paix du travail a été conclue entre autres pour barrer la route aux modèles autoritaires des années 1930, comme le système fasciste d'Etat corporatiste, qui signifiait la fin des syndicats libres.

difficultés aux Etats-Unis, où c'est très violent, ainsi qu'en Grande-Bretagne depuis Margareth Thatcher,

» L'enjeu actuel porte sur les contrats collectifs, pour qu'ils couvrent tout un secteur et toute la Suisse, au lieu d'être morcelés par métier et par région. «

qui a brisé le pouvoir des syndicats.

Par le passé, la Suisse a déjà été confrontée au phénomène du franc fort. Avec quelles effets sur l'emploi ?

Le franc fort joue un rôle depuis la Première Guerre mondiale, mais le système des Etats de l'époque rendait très difficile de délocaliser. Par contre la spécula-

tion existait également. Vers 1930, la Confédération a dû intervenir pour sauver une banque à Genève, pour

200 millions de francs, ce qui représentait la moitié du budget de la Confédération. En proportion c'est une intervention aussi importante que celle menée pour sauver l'UBS.

Les arguments des industries d'exportation sont aussi toujours les mêmes, à savoir qu'elles ne peuvent pas être concurrentielles si elles ne peuvent pas diminuer

les salaires et augmenter le temps de travail.

Quelles ont été les réactions à l'époque ?

Une dévaluation surprise du franc a eu lieu en 1936. La décision a été prise un samedi soir et le lundi matin, le franc valait 30% de moins. Les industries d'exportation étaient pour, et cette dévaluation répondait à leur demande, alors que les banques étaient contre.

Y a-t-il des exemples où des groupes internationaux ont d'abord sacrifié une filiale suisse, parce qu'il y aura a priori moins de conflits que dans un pays comme la France ? Ou au contraire, de la maintenir, grâce à la stabilité sociale ?

C'est difficile à dire, mais il y a plusieurs exemples où des entreprises suisses ont été rachetées par des holdings internationales qui ont ensuite fermé tout simplement des secteurs entiers. Dans le cas d'Alu-

» De toute façon, les patrons sont avantagés, car ils peuvent licencier ou délocaliser en toute liberté. «

suisse, la moitié des effectifs ont été supprimés en Valais pour laisser se développer des entreprises dans des pays où le niveau salarial est moins élevé. Blocher porte une grande part de responsabilité car c'est lui qui a permis cela, avec le financier Martin Ebner, en

achetant des actions avant d'organiser la restructuration et de revendre à un groupe étranger.

Encore un mot sur la votation du 27 novembre à Neuchâtel, où le peuple vient d'accepter

l'idée d'un salaire minimum.

Cela renforce bien sûr le système des conventions collectives et donne un appui aux revendications des syndicats pour fixer les salaires décents.

EN VITESSE

RECUL D'ACTIVITÉ
AUX IW DE BIENNE

Les ateliers industriels de Bellinzzone ne sont pas les seuls à être touchés par des reculs de commandes soudains de la part de CFF Cargo. Ceux-ci vont aussi arrêter à court terme la transformation des tracteurs de manœuvre diesel Tm IV aux ateliers industriels (IW) de Bienne. 25 collaborateurs sont touchés par ces mesures, sur les 109 personnes qui travaillent actuellement aux IW. « Nous sommes déçus de la façon dont CFF Cargo a mis d'un coup les ateliers industriels de Bienne devant le fait accompli », déclare le secrétaire syndical SEV Jürg Hurni. Ce



n'est que le 29 novembre que la direction du groupe CFF a décidé de manière officielle et définitive que les IW de Bienne ne transformeront pas 58 tracteurs de manœuvre Tm IV des CFF en Tm 232, mais seulement 45. Baptisé « Projet Refit », ces transformations auraient dû assurer du travail à 25 collaborateurs (places à plein temps) jusqu'en septembre 2012. Le SEV demande à ce qu'il y ait des commandes de remplacement et que les IW de Bienne gardent un volume de travail suffisant. FI

ATELIERS CFF DE
BELLINZONE

La direction de CFF Voyageurs a nommé Felix Hauri nouveau chef des ateliers industriels de Bellinzzone. Felix Hauri, 58 ans, est ingénieur diplômé en construction de machines. Dans le cadre de ses activités chez Alstom, son point fort était les machines électromécaniques. Après une phase d'introduction, Felix Hauri assurera la direction opérationnelle de l'atelier début 2012. D'ici là, Ferruccio Bianchi, directeur ad interim, reste responsable de l'atelier.



Felix Hauri.

Le franc est toujours surévalué

Le bien-être suisse en danger

Si le cours du franc ne se normalise pas rapidement, sa surévaluation devrait aussi laisser des traces à long terme dans l'économie suisse. Le bien-être de notre pays dépend de la santé de l'économie d'exportation. Le niveau salarial du peintre de Zurich ou de la conductrice de bus de Fribourg reflète la situation de l'économie d'exportation. Si cette dernière ne pouvait plus s'imposer dans le segment des produits de qualité, les salaires de l'économie intérieure seraient aussi en danger à long terme. Si moins d'argent était gagné avec les exportations, les salaires de l'économie intérieure seraient également tôt ou tard en danger. À cause de

la surévaluation du franc, les entreprises d'exportation rencontrent momentanément des difficultés à faire jeu égal avec la concurrence étrangère au plan des prix, alors que leurs produits sont, dans des conditions à peu près normales, totalement concurrentiels. Les entreprises industrielles perdront des parts de marché. On assistera parfois aussi à des délocalisations à l'étranger d'une partie de la production. Et jusqu'à ce que les parts de marché et les emplois perdus soient retrouvés en Suisse, un certain temps devrait s'écouler, même si la valeur du franc redevenait équitable. S'y ajoute que la recherche et le développement d'une grande partie

des entreprises industrielles dépendent de la situation des affaires. Lorsqu'elles se portent bien, les entreprises investissent davantage dans de nouveaux produits. Dans le cas contraire, les innovations reculent ou alors, les investissements se font plutôt dans des mesures de rationalisation, ainsi que le montre une étude du KOF. De ce fait, on n'investit pas assez dans des produits d'avenir importants, sur lesquels se fondera la compétitivité de demain.

Ces interdépendances ont aussi été prouvées par des études macroéconomiques. Les monnaies surévaluées et les fortes fluctuations de taux de change ont dans l'ensemble pour conséquence une

croissance moindre de la productivité, respectivement de l'économie. Pour qu'à long terme, les salaires et les emplois, et donc le bien-être, soient garantis aussi à long terme en Suisse, la Banque nationale doit placer le franc à un niveau un tant soit peu normal. En comparaison avec l'Allemagne, le cours « équitable » du franc par rapport à l'euro se situe entre 1,45 et 1,50 franc. Si un cours de 1,40 franc / 1 euro ne présente pas encore une valeur équitable pour le franc, il permettrait quand même d'enlever la forte pression qui s'exerce sur les salaires et les emplois.

Daniel Lampart,
secrétaire de l'USS/fq

Courrier des lecteurs

Fermeture du dépôt des locomotives de Lausanne

La séparation de la gestion du trafic voyageur de celui des marchandises a engendré une répartition des locomotives. D'un jour à l'autre, tous les engins de traction attribués à CFF Cargo, ainsi que leurs mécaniciens, ont dû quitter le dépôt de Lausanne pour Denges-Triage ! Comme dans les gares américaines, ces machines sont stationnées à l'air du temps sur les voies de garage. L'entretien est réduit au strict minimum et les pannes sont fréquentes, engendrant de multiples perturbations sur le réseau. CFF Voyageurs, à qui le canton a attribué le mandat de prestation pour l'exploitation du réseau express vaudois (REV), loue à CFF Immobilier le dépôt des locomotives de Lausanne pour l'entretien de ses trains régionaux et achète des sillons horaires à CFF Infrastructure. On est en plein délire néo-libéral ! De plus CFF Immobilier estime qu'il peut tirer un meilleur profit de ses bâtiments, aujourd'hui sous-utilisés après le départ de CFF Cargo. Ainsi cette division des CFF, qui fonctionne comme les acteurs privés du marché de l'immobilier romand, a décidé de vendre

le site. A son tour, CFF Voyageurs se retrouve dans la situation d'un locataire expulsé par un congé-vente.

Dans l'urgence cette division a dû trouver une solution provisoire pour reloger ses trains et son personnel d'entretien. Ainsi, dès le changement d'horaire 2011, chaque nuit, les rames stationnées à Lausanne seront acheminées à vide sur Yverdon, Bienne ou Genève pour l'entretien et le dépannage. Et ceci alors même que CFF Voyageurs se plaint de la pénurie de conducteurs de lo-

comotives et que CFF Infrastructure déplore la surcharge de son réseau qui l'empêche d'effectuer les travaux de maintenance planifiés. On croit rêver, mais voilà comment CFF Immobilier a vidé de sa substance le dépôt de Lausanne, pour le transformer en friche industrielle, désormais proposée comme objet de spéculation. Mais ce site est difficile à urbaniser. Trop bruyant pour faire de l'immobilier de luxe et limité en hauteur, pour la construction de bureaux. Après l'échec en votation populaire

du projet de musée à Bellerive, CFF Immobilier, sauta sur l'occasion pour proposer à la ville de Lausanne son bien immobilier en échange de 10 000 m² constructibles à Malley, à proximité de la gare en construction.

Jean-Claude Cochard

Notre collègue Jean-Claude Cochard a rédigé un petit historique du dépôt des locs de Lausanne dont le texte ci-dessus fait office d'épilogue. Texte complet sur: www.sev-online.ch



Ironie du sort, c'est l'année de son centenaire (1911 à 2011) que le dépôt des locomotives de Lausanne a passé des mains des CFF à celles de la Ville de Lausanne.

Journée de formation à Berne sur la santé des femmes dans le monde du travail

Le monde professionnel néglige les spécificités des femmes

L'égalité entre hommes et femmes ne signifie pas « besoins identiques ». Il faut donc en tenir compte dans l'environnement professionnel et la prévention.

La journée de formation 2011 des femmes du SEV s'est tenue le 25 novembre à Berne et a traité de la santé des femmes au travail. L'environnement professionnel peut-être source de santé et d'équilibre mais trop souvent, on constate le contraire, et encore davantage pour les femmes, dont les besoins spécifiques ne sont souvent pas pris en compte.

Les problèmes ont aussi changé : « Il y a moins de doigts ou de jambes coupés, mais plus de burn-out, d'angoisses. Ces maladies ont explosé », résume Barbara Spalinger, vice-présidente SEV. La protection juridique du SEV traite ainsi plus de 800 cas par année, dont plus de la moitié concernent la santé au travail (voir aussi l'angle droit p. 17).

Les maux générés par les conditions de travail sont de plus en plus souvent invisibles, comme les TMS (troubles musculo-squelettiques)



Un auditoire attentif est venu écouter les exposés sur la santé au travail des femmes et participer aux trois workshops de l'après-midi, consacrés aux dépendances et leur prévention, à l'équilibre entre vie professionnelle et privée, et à la santé avec l'âge, les femmes vivant plus longtemps que les hommes, mais en moins bonne santé.

favorisés par des mouvements répétitifs. Ces maladies sont donc souvent difficiles à faire reconnaître par les assurances (soupçons de simulation) et encore plus pour les femmes. Un exemple? « Les femmes sont complètement écartées par la Suva en cas de tendinite du tunnel carpien (poignet) qui dit que c'est hormonal », relève une des participantes à cette journée. Alors qu'on sait que les travaux répétitifs, très souvent assumés par les femmes, favorisent l'apparition de ces tendinites.

Quand le travail abrège ou prolonge l'espérance de vie

Viviane Gonik, de l'Institut romand de la santé au travail, a donné des chiffres sur les facteurs qui influencent la durée de vie. Le premier relève du physique et du bagage génétique de chaque individu et compte pour 20% dans la longévité. Le réseau de santé disponible et l'accès aux soins comptent pour 10% à 15%. L'environnement pour 25% (plus ou moins pollué par exemple) Mais surtout 45% à 50% de la longévité dépend du statut socioéconomique, donc en grande partie du travail. Le

résultat est sans appel : on note presque huit ans de différence d'espérance de vie entre les professions libérales et ingénieurs et les travailleurs manuels non qualifiés. Les gens qui exercent des professions libérales sont aussi 86% à arriver à l'âge de la retraite, à 65 ans, sans invalidité, alors que la proportion tombe à 66% pour les manuels non qualifiés

Plus exposées à la pauvreté

Le manque de reconnaissance et un statut précaire, comme des contrats à durée déterminée ou le travail sur appel, influencent la santé. Or le travail sur appel, par exemple, touche surtout les femmes. C'est aussi le cas des bas salaires, avec en plus le fait qu'en Suisse, ils restent inférieurs de 20% en moyenne à ceux des hommes pour un travail équivalent, comme l'a rappelé la présidente du SSP Katharina Prelicz-Huber. Les femmes sont plus exposées à la pauvreté, à une double charge de travail, étant donné que ce sont toujours elles qui assument l'essentiel des tâches non rémunérées, que ce soit le ménage ou de s'occuper d'un proche atteint

Edith Graf-Litscher, conseillère nationale et secrétaire syndicale SEV, relève qu'il y a très peu d'études sur la santé des femmes au travail. Il en est de même d'ailleurs pour les médicaments. Il existe ainsi des valeurs limites pour 700 produits chimiques alors qu'on en utilise plus de 5000 et qu'il en existe plus de 15 000 sur le marché. Et surtout, on ne connaît pas leurs effets combinés.

Les études à ce sujet manquent, et encore plus pour les femmes. Or, il existe des différences physiques entre hommes et femmes. Un exemple connu est qu'à poids égal, les femmes supportent en moyenne moins bien l'alcool et mettent plus de temps à l'éliminer.

La question se pose donc pour les produits chimiques. Les valeurs limites sont en général calculées en prenant les doses supportables pour des hommes d'âge moyen, et encore plus dans des métiers encore largement masculins, alors qu'il faudrait peut-être fixer des valeurs limites plus basses pour les femmes.

« Il y aurait beaucoup à dire sur certains habits de sécurité », relève Andrea Ursula Leuziger, une des rares mécaniciennes de locomotive aux CFF et membre de la commission féminine du SEV.

Hélène Koch

ÉLECTIONS

Trois femmes ont été élues à la commission féminine du SEV lors de cette journée, par des votes à main levée unanimes. Il s'agit de:

Lea Boner, cuisinière d'équipe à la sous-fédération travaux; Esther Geiser de la PV; Janine Truttmann, accompagnatrice de train et première présidente d'une section ZPV, celle de Bienne.

La commission féminine cherche par ailleurs des femmes issues de la VPV, de la LPV et de la VPT afin d'avoir des représentantes de tous les domaines d'activité.



« Si tu es une femme dans les transports publics, cours, cours, cours. Choisir entre les toilettes et le thé, voici ta seule liberté! » lance l'humoriste Nelly Hauser lors d'un sketch très applaudi.



« Sans les immigrés, notre système de transports publics ne pourrait pas fonctionner. »

Giorgio Tuti, président SEV

Le bon fonctionnement des transports publics suisses dépend aussi des nombreux migrants qui y travaillent

« Sans nous, pas de transports publics ! »

A l'occasion de la journée migration du samedi 19 novembre à Olten, le SEV a lancé sa campagne pour lutter contre la xénophobie et les multiples polémiques politiques à l'égard des étrangers qui vivent et ou travaillent dans notre pays.

Plus de 50 collègues travaillant dans le secteur des transports publics ont participé à la journée migration qui s'est déroulée à l'Hôtel Olten. Le point principal qui figurait à l'ordre du jour était le lancement de la campagne contre la xénophobie. C'est le secrétaire syndical Arne Hegland, du secrétariat SEV de Zurich, qui a fait la présentation de cette campagne. Arne Hegland, qui est responsable du secteur des

migrants au sein de notre syndicat, a pris l'exemple de nos assurances sociales pour illustrer comment on diffuse des mensonges et des fausses vérités pour alimenter la méfiance et la haine à l'égard des étrangers dans le but d'en retirer un profit politique. En réalité, ce ne sont pas seulement les métiers du bâtiment, les hôpitaux et homes pour personnes âgées, les magasins et autres entreprises de services qui bénéfi-

« Sans les immigrés, nos assurances sociales seraient en grave difficulté. »

Arne Hegland, secrétaire syndical SEV.

cient de l'apport de la main-d'œuvre étrangère. Nos assurances sociales en tirent aussi profit. Par exemple, en 2009, la part des étrangers au sein de la population active s'élevait à 22%, mais cette part a versé le 26,7% du montant des contributions AVS et AI et a reçu le 17,9% du mon-

tant des prestations. Même si nous ne prenons en compte que l'assurance invalidité, nous pouvons constater que le montant des versements effectués par les immigrés est supérieur au montant des prestations qu'ils perçoivent, et ceci malgré le fait qu'ils effectuent bien souvent les tra-

voux les plus lourds et néfastes pour la santé. « Sans les immigrés, nos assurances sociales seraient en grave difficulté », a donc conclu Arne Hegland.

Giorgio Tuti a rappelé que sans l'apport des immigrés, nous n'aurions pas les tunnels ferroviaires du Gothard, du Simplon et du Lötschberg. Le président du SEV est convaincu que « sans les immigrés, notre système de transports publics ne

LA CAMPAGNE

Objectifs de la campagne :

- sensibilisation de l'opinion publique ;
- sensibilisation des milieux syndicaux (SEV, USS) ;
- promotion de la confiance en soi chez les migrants affiliés au SEV ;
- soutien des migrants au sein du SEV.

Les moyens suivants seront mis en œuvre durant la campagne :

- banderoles « Sans nous, pas de

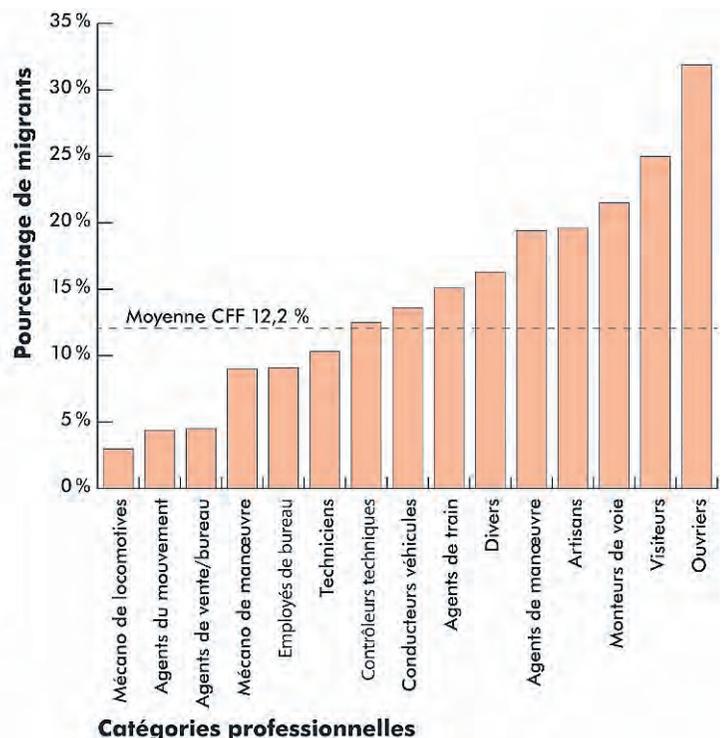
transports publics » pour les assemblées et les manifestations ;

- drapeaux « Sans nous » contre la xénophobie ;
- cartes postales « Sans nous... » avec cinq photos de secteurs ferroviaires au sein desquels de nombreux immigrés sont actifs : voie, nettoyage, ateliers, restauration, conduite de bus ;
- articles dans les journaux du SEV ;
- pages sur le site Internet du SEV.



Le 19 novembre à Olten, les discussions entre les participants à cette journée de la migration SEV sont allées bon train.

Graphique: me / Source: CFF



Aux CFF, il y a une moyenne de 12,2% de travailleurs étrangers. Mais dans certaines catégories professionnelles, ce pourcentage est nettement plus élevé.

DOSSIER



La campagne vise un maximum de visibilité. Une distribution de cartes est prévue et des banderoles seront suspendues sur les lieux de travail et lors d'assemblées syndicales.

pourrait pas fonctionner ». Aux CFF, par exemple, ils représentent le 12% de l'ensemble de l'effectif. Des secteurs tels que la construction des voies, le nettoyage, l'entretien du matériel roulant et la restauration ferroviaire ont une part bien plus élevée. Aux Transports publics de la région lausannoise (tl), la part des travailleurs étrangers s'élève à 35% et aux Transports publics genevois (TPG) à 45%.

« Sans migrants, nous n'aurions pas de transports publics... »

... c'est le message imprimé sur les cartes que les participants à cette journée des migrants ont reçu dans le but de les distribuer dans leur cercle professionnel. Ces mêmes cartes seront distribuées publiquement de manière intensive par le SEV le mardi 13 décembre prochain. Outre le lancement de la campagne contre la xénophobie, les participants à cette journée des migrants

ont pu entendre un exposé de Marc Spescha (voir page 12) et discuter dans des groupes de travail et en plenum sur leurs expériences d'immigrés en Suisse.

Expériences douloureuses

Giorgio Tuti, par exemple, a rappelé l'immense tension qu'il y avait au sein de sa famille à Gerlafingen (SO) un certain dimanche de 1972, lorsque devaient tomber les résultats de la votation sur l'initiative Schwarzenbach qui visait à limiter la présence de la main d'œuvre étrangère en Suisse. Si l'initiative avait été acceptée, la famille Tuti aurait dû quitter la Suisse. « Cela a été un immense soulagement pour moi, je pouvais continuer à aller à l'école et à jouer ici avec mes amis. C'est un souvenir que je porte encore très fort en moi. » Les plus âgés ont évoqué l'humiliation des visites médicales que les candidats à l'immigration devaient subir

à la frontière. Celles et ceux dont l'état de santé n'était pas jugé satisfaisant devaient retourner dans leur pays. Il y a aussi eu l'évocation de souvenirs de retours forcés au pays de la part de femmes et d'enfants qui étaient venus rejoindre leur époux et père qui travaillaient comme saisonnier en Suisse. Les enfants devaient quitter précipitam-

ment l'école. « Mes meilleurs amis étaient issus de familles les moins favorisées, se souvient un mécanicien de 62 ans d'origine du sud de l'Italie, arrivé en Suisse romande il y a 57 ans. A l'école, notre maîtresse nous plaçait au fonds de la classe et nous ignorait de manière systématique. A quoi ça servait d'enseigner à lire et à écrire à un

futur manoeuvre ? Par chance, j'ai pu compter sur une voisine qui m'a aidé à apprendre le français. »

Espoir et préoccupations

Depuis les années cinquante, le traitement des immigrés est devenu beaucoup plus

Suite en page 12

« QUOI DE PLUS BEAU QUE L'ÉDUCATION ET LE RESPECT ? »

Francesco Nicolò

(69 ans) est venu travailler en Suisse en 1960 en provenance de la province de Potenza dans le sud de l'Italie. Une région qui à l'époque était passablement pauvre. Il a d'abord travaillé comme ouvrier agricole à Regensdorf (ZH). Il gagnait 275 francs par mois. Ensuite, il a travaillé dans le bâtiment en Suisse romande où il est resté. Il vit à Lausanne avec son épouse Giovanna. Le couple a eu deux enfants. Durant 38 ans il a travaillé aux CFF, d'abord



comme agent de la manoeuvre à la gare de triage Cargo de Denges. Il a ensuite travaillé en gare de Lausanne dans les services de nettoyage et de conciergerie. Pour des raisons de santé, il a pris sa retraite anticipée à 63 ans.

« Quoi de plus beau que l'éducation et le respect ? » lance Francesco Nicolò qui, avec sa femme, gardent leurs petits-enfants deux jours par semaine. Le couple a participé à la journée de la migration du SEV d'Oltén pour, par exemple, s'informer sur la procédure de naturalisation et sur la possibilité de faire venir en Suisse la mère âgée de Francesco.

FI

Suite de la page 11

humain. « La Suisse a beaucoup évolué dans ce domaine. Les jeunes suisses me donnent espoir ! Ils voyagent beaucoup et ils comptent de nombreux amis parmi les immigrés. Il y a peu de racistes. J'ai rendu visite à mon fils lors de la journée des familles de l'école de recrue et j'ai été impressionné par la diversité multiculturelle. Je me suis dit : ici c'est mieux qu'en Amérique. » Un participant à cette journée de la migration garde par contre une certaine amertume. Après avoir vécu et travaillé une cinquantaine d'années en Suisse, et malgré le

D'autres collègues, arrivés plus tard dans notre pays, par exemple du Portugal, et les jeunes de la deuxième génération, ont admis de ne pas avoir été confrontés aux problèmes d'intégration connus dans les années cinquante et soixante par les Italiens. Les luttes que ceux-ci ont mené contre les injustices les plus flagrantes ont donc porté leurs fruits. Malgré tout, il y a encore des cas de personnes qui sont confrontées à de la xénophobie plus ou moins voilée.

« Moi aussi j'ai dû au début m'asseoir au fond de la classe, mais par la suite j'ai réussi à m'intégrer », a raconté un col-

» Si tu es étranger, tu dois toujours prouver quelque chose en plus. «

fait que son épouse a déjà obtenu la citoyenneté helvétique, il a dû passer par la procédure de naturalisation normale alors que tout semblait en ordre pour qu'il ait droit à la procédure simplifiée.

Un collègue a voulu faire revenir en Suisse sa mère handicapée qui était rentrée en Italie quelques années auparavant avec son père. Il s'est heurté à d'incroyables difficultés administratives, malgré le fait que sa mère avait travaillé durant de nombreuses années en Suisse. Sur ce point précis, Marc Spescha a précisé que l'accord sur la libre circulation des personnes garantit dans de tels cas la possibilité de retour.

lègue qui travaille aux CFF. Mais parfois il arrive que des collègues de travail suisses ne voient pas d'un bon œil lorsqu'un immigré décroche une bonne place de travail : « Si tu es étranger, tu dois toujours prouver quelque chose en plus. » Le climat politique actuel alimente la méfiance à l'égard de l'étranger (plus particulièrement les campagnes conduites par certains partis). Cela a été particulièrement le cas avec l'initiative sur le renvoi (*lire ci-contre*). C'est pour combattre cette confusion et cette peur que le SEV a décidé de lancer la campagne « Sans nous, pas de transports publics ».

Markus Fischer/AC

« LORSQU'ON NOUS TRAITAIT DE RITALS... »

Le vice-président du SEV **Manuel Avalone**, 49 ans, est un immigré de la deuxième génération. Il a grandi à Thoun. Ses parents sont arrivés en Suisse au milieu des années soixante. Près de son école, il y a avait un kiosque. Lorsqu'il y avait un vol, les enfants des immigrés étaient les premiers accusés. Ils étaient aussi souvent considérés comme moins intelligents.



« Lorsqu'on nous traitait de ritalis, on réagissait avec les poings ! » Mais Manuel s'est rendu compte qu'à l'école il réussissait tout aussi bien que ses camarades suisses. A la fin de sa scolarité, il s'est lancé dans un apprentissage de dessinateur architecte. Plus tard, il est devenu secrétaire syndical et prof d'école. « Au sein des communautés étrangères j'ai eu de bonnes influences. La communauté italienne a beaucoup fait pour faire avancer les droits des immigrés. »

Fi

« C'EST TRÈS IMPORTANT DE CONNAÎTRE LES LANGUES »

Eugenio Tura est né en Suisse en 1976, il a grandi à Trimbach (SO). Ses parents ont immigré au milieu des années soixante. De 1995 à 1997, Eugenio a effectué à Olten un apprentissage de magasinier aux CFF. Depuis trois ans, il est chef d'équipe RCP (Regional Cargo Production) à Langenthal. Au sein du SEV, il préside la section SBV Aarau-Soleure,



il est membre de la conférence et de la commission CCT et depuis trois ans il est également membre de la commission migration. Il fait également partie du comité de l'Union syndicale d'Aarau. Il est marié avec Franca. Le couple a deux enfants de deux et cinq ans. Depuis deux ans toute la famille est domiciliée à Buchs (AG). Le fait d'être un fils d'immigrés n'a pas été un problème particulier pour lui, si ce n'est l'apprentissage de la langue. Mais des voisins lui ont

donné des cours d'allemand. Parallèlement à l'école officielle de Trimbach, il fréquentait aussi l'école italienne. Il devait passer beaucoup de temps à faire ses devoirs d'écoliers alors que ses copains jouaient. « C'était parfois difficile, mais cela m'a renforcé. » A la question « comment les CFF pourraient davantage soutenir les immigrés qui travaillent dans l'entreprise ? », Eugenio répond : « en améliorant l'offre des cours de langue ».

Fi

EXPOSÉ DE MARC SPESCHA

L'INTÉGRATION PRISE EN ÉTAU ENTRE NATURALISATION ET RENVOI

Marc Spescha est avocat à Zurich et il enseigne les droits des migrants à l'Université de Fribourg. L'exposé qu'il a donné dans le cadre de la journée migration SEV portait le titre « L'intégration prise en étau entre naturalisation et renvoi ». L'avocat zurichois a parlé des droits des migrants inscrits dans la loi fédérale sur les étrangers et l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes. Il a aussi évoqué l'augmentation des conditions que certains cantons demandent aux candidats à la naturalisation. Enfin, il s'est penché sur les problèmes liés à l'application de l'initiative populaire fédérale « Pour le renvoi des étrangers criminels ». En tout premier lieu, Marc Spescha souligne que tout cet arsenal législatif donne des signaux contradictoires aux migrants : d'une part, dans l'article 4 de la loi sur les étrangers il est écrit que « l'intégration des étrangers vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels », d'autre part le canton de Schwyz, par exemple, dresse des obstacles à l'encontre des candidats à la naturalisation : publication des demandes de naturalisation dans le feuillet d'avis officielle;



Marc Spescha a par exemple expliqué à un conducteur de bus tchèque qu'il ne doit pas craindre une expulsion s'il devait se faire retirer son permis.

être domicilié depuis au moins cinq ans dans la commune ; test linguistique. De son côté, le canton de Zurich veut introduire l'obligation d'être au bénéfice du permis d'établissement C pour tous les candidats à la naturalisation. Pour Marc Spescha, ces nouveaux obstacles à l'encontre de la naturalisation « sont des signes de marginalisation ». L'initiative fédérale sur le renvoi des étrangers criminels illustre cette tendance. Maintenant, le comité d'initiative demande le renvoi automatique sur la base d'une liste d'infractions, indépendamment de la peine prononcée. Ainsi, par exemple, il faudrait renvoyer un immigré qui n'a pas signalé un poste de travail temporaire alors qu'il est au bénéfice des prestations de l'assurance chômage.

Cela va clairement à l'encontre de la Convention européenne des droits de l'homme. La proposition de la majorité du groupe de travail, chargé par le Conseil fédéral de la mise en œuvre de l'initiative, préconisant l'expulsion suite à une condamnation de six mois au moins pour des délits mineurs commis par des immigrés est aussi contraire au droit européen, même si cette mesure serait applicable aux immigrés issus d'un pays membre de l'Union européenne uniquement en cas de récidive. Ces immigrés seraient donc mieux considérés de ceux qui proviennent du « troisième cercle » (comme par ex. le Kosovo), auxquels Spescha recommande de se naturaliser, afin d'éviter le risque d'une expulsion pour des motifs relativement banaux.

Fi

Sous-fédération TS

**Vendredi
20 janvier**
Dès 9 h 00
Zurich
Centre
d'entretien
CFF

■ **Sous-fédération TS**
Cours de formation

Ce cours de formation sera consacré au thème de la gestion de la succession. Les collègues intéressés sont priés de s'adresser au président central de la sous-fédération TS:
werner.schwarzer@sev-ts.ch

Commission centrale TS

Sections

**Samedi
10 décembre**
Lausanne
Dès 13 h 45 à
bord du MS
« Lausanne »

■ **VPT Lac Léman**
Arbre de Noël CGN

Le Père Noël convie les membres actifs ainsi que les retraités de la section à l'Arbre de Noël, le samedi 10 décembre, dès 13 h 45, à bord du MS « Lausanne ». « **Ho, ho, ho ! Les enfants, venez avec vos parents ! Pour à 14 h 00 pile-poil, écouter le chanteur Gaëtan !** »

Votre comité

Pensionnés

**Mercredi
14 décembre**
Dès 11 h 30
Martigny
Salle
communale
Rue des
Petits-Epineys

■ **PV Valais**
Fête de Noël du Bas-Valais

La fête de Noël du **Bas-Valais** se déroulera le mercredi 14 décembre prochain, dès 11 h 30 dans la Salle communale, rue des Petits-Epineys, à Martigny (10 minutes à pied depuis la gare). Départ du bus local à 11 h 23, arrêt Place Centrale. Ouverture de la caisse dès 11 h 30. Comme à l'accoutumée : apéritif, repas de midi en commun, hommage aux jubilaires SEV et la tombola. Le traiteur de la maison nous concocte un succulent menu avec filet de bœuf.

Pour la modique somme de 30 francs par personne, le comité vous propose l'apéro, le repas, le café, un demi litre de vin pour 2 personnes, l'eau minérale, ainsi que quelques moments de convivialité et d'amitié. Comme toujours, nos compagnes et compagnons sont cordialement les bienvenus. Alors toutes et tous à la Salle communale, pour passer quelques moments agréables.

Après le repas nous procéderons à la remise des insignes argentés pour 25 ans de sociétariat au SEV, des insignes dorés pour 40 ans de sociétariat au SEV et des diplômes d'honneur aux jubilaires pour 40, 50 et 60 ans de fidélité au SEV. Chaque membre concerné a été invité personnellement. Cette remise sera suivie de notre traditionnelle tombola. Le comité espère une belle participation.

La fête de Noël pour le **Haut-Valais** aura lieu le jeudi 15 décembre prochain dès 11 h 30, dans la Salle de l'Hôtel-Restaurant River Side à Brig-Glis.

Inscriptions : auprès du collègue Rudolf Luggen, Case postale 493, 3900 Brigue, jusqu'au 9 décembre 2011, au moyen du talon d'inscription qui vous a été envoyé au mois de mars dernier, ou par téléphone au numéro 027 923 21 39, ou par e-mail: luggen.r@valaiscom.ch
Veuillez svp respecter le délai.

Inscriptions : auprès de la collègue Madeleine Oberli, Rue de Catogne 3, 1890 St-Maurice, **jusqu'au 9 décembre 2011** au plus tard, au moyen du talon d'inscription qui vous a été envoyé au mois de mars dernier (pour celles ou ceux qui auraient égaré ledit talon, avec une carte postale), ou par téléphone au numéro 024 485 25 28 ou par e-mail madoberli@netplus.ch

Veuillez svp respecter le délai.

Frédry Imhof

Pensionnés

**Mardi
13 décembre**
dès 10 h 30
Genève
UOG
Place des
Grottes 3

■ **PV Genève**
Fête de Noël

Noël approche, la fièvre des cadeaux à trouver va vous gagner, que c'est difficile d'avoir une idée pour chacun... Offrez-vous donc, à vous-même, le cadeau d'un moment de camaraderie et d'amitié !

Comme l'année dernière, nous vous donnons rendez-vous mardi 13 décembre 2011 dès 10 h 30 à l'UOG, place des Grottes 3 à Genève (bas de la Servette). Après la petite cérémonie des diplômés aux jubilaires, nous continuerons par l'apéritif vers 11 h 30, moment auquel vous pouvez aussi nous rejoindre. Le repas suivra vers 12 h 15 : José Costa Vidreiro nous concocte un menu sympathique : petite salade de saison, rôti de veau, gratin dauphinois, haricots verts. Notre ami André Balmer est déjà en train de confectionner les glaces du dessert, merci d'avance. Roger Wyss et ses musiciens seront de retour.

Le nombre de places est limité, inscrivez-vous rapidement aux n° de tél. 022 796 33 50 ou 022 794 06 50. Dernier délai : vendredi 9 décembre 2011.

Une participation financière de 12 francs par personne sera encaissée sur place (apéritif, entrée, repas, dessert, café et une bouteille de 50 cl de vin pour 2 personnes). Avec cette petite augmentation de la participation, nous voulons faire en votre nom un geste de solidarité à la veille de Noël.

Ceux qui ont oublié de commander leur agenda SEV 2012 pourront l'acheter directement auprès du caissier. Merci d'apporter votre bonne humeur.

Le comité

**Mardi
13 décembre**
Dès 11 h 15
Geneveys-
sur-Coffrane
Hôtel des
Communes

■ **PV Neuchâtel**
Assemblée des membres

Pour le dîner, inscriptions obligatoires auprès de Michel Quartier, Vy d'Etra 52, 2000 Neuchâtel, téléphone 032 753 53 70, jusqu'au **vendredi 9 décembre, dernier délai.**

Votre comité vous invite à participer à notre assemblée générale.

Programme : dès 11 h 15, apéritif facultatif ; 12 h 00 dîner, salle à manger du rez-de-chaussée. Menu: Le Rodizio. Prix spécial : 40 francs sans les boissons. Café offert par la section.

A 14 h 30: assemblée, salle du 1^{er} étage. Ordre du jour statutaire. Le comité compte sur votre présence. Les membres-amis et les épouses sont les bienvenus.

Le comité

DÉCÈS

Marguerite Benay, veuve de Roger, Yverdon-les-Bains, décédée le 26 novembre dans sa 91^e année. Membre PV Vaud.

Roger Chollet, fonctionnaire spécialiste retraité, Penthalaz, décédé le 19 novembre dans sa 78^e année. Membre PV Vaud.

Pierre Duruz, chef de gare de Montreux retraité, Granges-Marnand, décédé le 23 novembre dans sa 95^e année. Membre PV Vaud.

Paul Jeanneret, maître-artisan retraité, Yverdon-les-Bains, décédé le 16 novembre dans sa 76^e année. Membre PV Vaud.

Marcelle Julmy, veuve de Paul, Lausanne, décédée le 16 novembre dans sa 94^e année. Membre PV Vaud.

André Maret, chef de district retraité, Sion, décédé le 24 novembre dans sa 78^e année. Membre PV Valais.

Yvonne Mudry, veuve de Jean, Lens, décédée le 20 novembre dans sa 85^e année. Membre PV Valais.

Alice Roggo, veuve d'Alphonse, Givisiez, décédée le 16 novembre dans sa 89^e année. Membre PV Fribourg.

Peter Stolle, mécanicien en navigation retraité, Mex (VD), décédé le 31 octobre dans sa 68^e année. Membre VPT Lac Léman.

Nelly Tinguely, veuve de Félix, Vevey, décédée le 6 novembre dans sa 88^e année. Membre PV Vaud.

■ PV Neuchâtel

Barbara Kern

Famille, amis, proches, anciens collègues et syndicalistes ont accompagné dernièrement Barbara Kern dans sa dernière demeure.

Chacun a été surpris d'apprendre le décès de Barbara, survenu subitement en septembre alors qu'elle était âgée de seulement 50 ans. Sa disparition laisse dans la peine son fils de 20 ans.

Depuis une année, Barbara avait repris la présidence de la section PV Neuchâtel, succédant à Jean Senn qui avait conduit cette section durant huit ans et attendait un remplaçant depuis déjà quelque temps. Une grande première, une femme présidait alors une section PV en Suisse. A ce titre là, Barbara participait aux assemblées nationales de la sous-fédération de la PV qui se tenaient à Zurich. Elle y fut brillamment remarquée par sa pugnacité et sa détermination. L'ancien président de section se souvient encore de la transmission de ses dossiers à Barbara ; elle voulait tout connaître, tout savoir et tout comprendre. Elle avait pris fait et cause pour la di-

rection de cette section syndicale. Un engagement sincère et total pour défendre au mieux les intérêts des membres. Le milieu SEV n'était pas étranger à Barbara.

Barbara était l'épouse de Werner Kern, ancien chef de train au dépôt de Bienne, décédé lui aussi subitement en 2006. Werner était engagé syndicalement et avait encore fonctionné comme conseiller régional pour SEV Assurances. Elle-même, à ses côtés, aimait ce contact et la rencontre avec les gens. Ensemble ils trouvaient leurs marques au sein du groupe Concordia des cheminots.

Maîtrisant plusieurs langues étrangères, Barbara a fait son parcours professionnel au sein de l'administration des CFF, puis au bureau de la représentation de la SNCF à Berne. Passionnée de trains, elle présidait le groupement de modèles-réduits de Corcelles-Cormondrèche.

Barbara, musicienne elle-même, jouait de la flûte et présidait une fanfare locale à Pesieux où elle habitait. Elle s'occupait essentiellement ses journées à ses loisirs et à l'entretien de sa maison et de son jardin. Son décès nous plonge dans la peine et nous exprimons nos plus sincères condoléances à sa famille et plus particulièrement à Stéphane, son fils. JFM

■ PV Valais

Assemblée d'automne

Le président Alfred Imhof a eu le plaisir d'ouvrir notre assemblée d'automne le 17 novembre à Martigny en présence de 87 membres, de notre président central Ricardo Loretan et de Patrick Rouvinez, traducteur et représentant SEV Assurances. Marcel Dumoulin a été élu vérificateur du protocole. Nous avons pu bénéficier d'un exposé très intéressant de notre président central sur la Caisse de pension CFF, sur les caisses-maladie, le calcul du renchérissement relatif au « panier de la ménagère », l'assainissement des caisses de pension ainsi que le financement du SEV. Le survol des principales préoccupations actuelles des membres ayant été effectué, notre président a pu donner quelques indications sur les différentes manifestations de

la PV, sur les modifications des tarifs des FVP, sur les journées des retraités CFF. A l'ordre du jour figurait la discussion sur un éventuel partage de notre section en deux par suite de sa configuration particulière, à savoir deux langues et un grand territoire. Cette discussion a été très rapidement close car la majorité des membres se sont prononcés pour le statu quo, ce dernier leur convenant même s'il est possible d'y apporter des améliorations. Nos prochains rendez-vous : les fêtes de Noël des 14 et 15 décembre 2011. Le président clôt cette assemblée en remerciant tous les participants et les intervenants et en souhaitant un bon appétit à tous pour le repas en commun.

M. Oberli, secr.

■ Assemblée générale de la section VPT Nord vaudois

Recrutement record

Sous l'impulsion du dynamique président Christophe Burgy, la section VPT Nord vaudois défend avec vigueur les droits des employés des quatre entités de la compagnie Travys, à savoir : les lignes ferroviaires Yverdon – St-Croix, Orbe – Chavornay et Le Pont – Le Brassus ainsi que le secteur bus urbain et régional d'Yverdon-les-Bains.

En une année de présidence, Christophe Burgy a réussi à faire en sorte que sa section passe de 81 à 113 membres. Cette augmentation de plus d'un quart des effectifs est principalement due à l'engagement de plusieurs nouveaux conducteurs de bus par l'entreprise Travys, mais aussi au travail tenace du nouveau président qui est conducteur de train sur la ligne Yverdon – Sainte-Croix. Christophe Burgy suit au maximum ce qui se passe chez les membres de sa section : les naissances, les maladies, les décès. Il tente de répondre, dans la mesure de ses possibilités, aux questions que lui posent ses collègues. Il essaie avec courage de réactiver le travail des diverses commissions de la section. Cet été, il a salué l'engagement de l'ancien comité. A ce titre, une petite agape avait été organisée à la fin

août pour remercier nos collègues Raufaste, Kurtzen, Baudat et Marrel.

Nouveau comité

Bien entendu, un président ne peut pas faire tout tout seul. Certes, Christophe Burgy peut compter sur des membres expérimentés comme Etienne Favez, conducteur de bus chez Travys qui est aussi un redoutable recruteur. Mais il fallait renouveler le comité. Ce qui a été fait dans le cadre de l'assemblée générale du jeudi 3 novembre à Yverdon-les-Bains qui a élu à l'unanimité : Christophe Burgy, président ; Marcel Beureux, vice-président ; Steve Korf, caissier ; Angélique Laforce, secrétaire ; Yann Bolomey, membre adjoint.

Conducteurs de bus mécontents

Durant cette même assemblée, il a notamment été question des tableaux de service des conducteurs de bus. Le mécontentement est grand. Les conducteurs sont informés souvent bien tardivement sur leurs horaires de travail et se voient imposer des horaires à la limite de la LDT (Loi fédérale sur la durée du travail). Une séance extraordinaire a eu lieu début septembre avec la direction de Travys. Une nouvelle organisation des tableaux de service va être mise sur pied avec le changement d'horaire. Autre sujet qui fâche : la caisse de pension. Plusieurs voix se sont élevées pour demander une meilleure politique d'information de la part de Profelia. Daniel Trolliet, secrétaire

syndical SEV qui encadre la section VPT Nord vaudois, est par ailleurs membre du conseil de fondation de Profelia. Il s'est engagé à transmettre les doléances des membres de la section auprès des instances dirigeantes de la caisse de retraite.

On se serre les coudes

Cette assemblée automnale s'est terminée par une agape. Même si le territoire couvert par la section Nord vaudois est vaste et que les préoccupations professionnelles divergent selon si l'on travaille sur l'Yverdon – Sainte-Croix, sur un bus Travys, sur l'Orbe – Chavornay ou sur Le Pont – Le Brassus, il y a l'envie de se serrer les coudes entre les employés de Travys.

Alberto Cherubini

DEUIL

Le comité de la section VPT Nord vaudois a le profond chagrin de faire part du décès de Karine Meneveaux, épouse de notre collègue Olivier Meneveaux, décédée le samedi 12 novembre dans sa 37^e année, emportée par le cancer.

Le comité remercie les collègues qui ont donné un jour de leurs vacances pour participer à l'enterrement qui a eu lieu le jeudi 17 novembre et qui ont spontanément effectué une collecte. Nous réitérons nos sincères condoléances à Olivier et à ses cinq enfants.



Le nouveau comité de la section VPT Nord vaudois. De g. à d. : Marcel Beureux, vice-président ; Steve Korf, caissier ; Christophe Burgy, président ; Angélique Laforce, secrétaire. Manque sur la photo Yann Bolomey, membre adjoint.



Gewerkschaft
des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel
des transports
Sindacato del personale
dei trasporti

Avec ses plus de 45 000 membres, le Syndicat du personnel des transports SEV est le plus grand syndicat du secteur des transports. Il organise les employés des transports publics et touristiques.

Nous cherchons pour le 1^{er} juin 2012

un/e responsable des finances et membre de la direction syndicale (80-100%)

En tant que membre de la direction syndicale, vous êtes co-responsable de la direction du syndicat SEV. La gestion des finances et des activités accessoires constitue votre tâche principale et en tant que responsable des finances SEV, vous avez le contrôle sur l'ensemble de ce domaine. La facturation, la planification du budget et la politique d'investissement font partie de vos responsabilités. Vous soignez en outre les contacts réguliers et étroits avec les organes, les autorités et les militants du SEV. D'autres mandats peuvent également vous être confiés. Une équipe de professionnels évolue sous vos ordres sur votre lieu de travail à Berne.

Votre profil:

Vous disposez d'une formation supérieure dans le domaine des finances et vous avez effectué divers perfectionnements. Une expérience de plusieurs années dans une position de cadre, de préférence dans une organisation à but non lucratif, constitue un avantage. Vous connaissez le marché financier et maîtrisez les outils informatiques. La représentation des intérêts de nos membres est au centre de vos préoccupations, et vous traitez les affaires de manière flexible et objective. En tant que stratège averti/e, vous avez l'habitude de penser de manière analytique et systématique et d'utiliser les synergies. Vous dirigez le service des finances de manière compétente dans un style constructif et avec dynamisme. Nous recherchons pour cette fonction de cadre une personne capable de s'imposer, ayant des aptitudes pour la négociation et le travail en équipe, ainsi que de bonnes connaissances d'une deuxième langue nationale. Nous offrons un poste intéressant et exigeant à une personnalité affirmée, capable de gérer les conflits et en mesure de rechercher des consensus.

L'élection du/de la responsable des finances est du ressort du comité SEV sur proposition de la direction syndicale SEV.

Nous vous offrons une activité comportant de nombreuses responsabilités et des défis pour lesquels vos compétences et vos initiatives seront appréciées, ainsi que des conditions d'engagement attrayantes et de très bonnes prestations sociales.

Etes-vous intéressé/e? Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de Giorgio Tuti (président SEV) en appelant au 031 357 57 57.

Prière d'envoyer votre candidature écrite complète jusqu'au 12 décembre 2011 à l'adresse suivante:
SEV, M. Giorgio Tuti, président, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6. E-mail: giorgio.tuti@sev-online.ch

■ Section VPT Jura

Les conducteurs des CJ ont obtenu une classe salariale supplémentaire

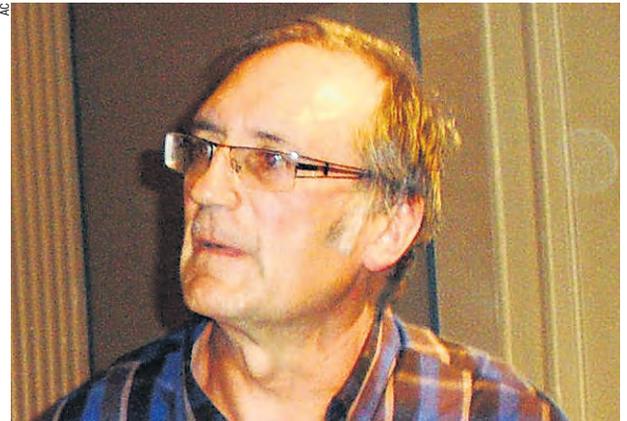
Vendredi 2 décembre a eu lieu à l'Hôtel de la Clef aux Reussilles, l'assemblée générale d'automne de la section VPT Jura. Après les salutations d'usage, le président Alain Gigon ouvre l'assemblée en demandant une minute de silence en honneur de Louis Vonlanthen, un collègue conducteur retraité décédé au début de l'automne. Le procès-verbal de l'assemblée générale de printemps a été accepté avec remerciements à son auteur. Au point 3 de l'ordre du jour figurait l'élection complémentaire au comité pour remplacer Gérard Rais et Coralie Rais démissionnaires. Comme à l'accoutumée personne s'est lancé spontanément, mais le président Alain Gigon a su trouver les mots qu'il fallait pour convaincre Urs Hoehn et Hervé Divernois à venir renforcer le comité.

Revendications 2012

La section VPT Jura a demandé à la direction des CJ une augmentation mensuelle de 100 francs. Augmentation refusée tout net à cause de la situation financière délicate de la compagnie. Cependant, la compensation du renchérissement est garantie tout comme la progression dans les échelons de fonction. La section a demandé à la direction de faire un pas supplé-

COMITÉ DE LA SECTION VPT JURA

Alain Gigon, président ; Jean-Michel Mérrillat, vice-président ; Jérôme Mugny, caissier ; John Schneider et Aurélien Mouche, représentants des conducteurs de train ; Walter Koller, représentant des conducteurs de bus ; Hervé Divernois et Pierre Zweacker, représentants des employés des ateliers ; Isabelle Courbat, représentante des employés des gares ; Jean-Michel Jourdain, représentant du secteur voie et bâtiments ; Jean-Louis Theurillat, représentant funiculaire du Mont-Soleil ; Urs Hoehn, représentant des retraités.



Alain Gigon, président de la section VPT Jura.

mentaire vers la cinquième semaine de vacances (actuellement 2 jours sont accordés pour cette cinquième semaine). Là aussi la direction a dit niet. Donc pas de jour supplémentaire de vacances. Une autre revendication a été posée sur le tapis en faveur des retraités : la section a demandé un bon de transport de 150 francs sur les CJ. Le syndicat a là aussi enregistré un refus de la direction. Mais cette dernière s'est engagée à étudier la possibilité d'organiser une sortie pour les anciens collaborateurs. Enfin, la revendication de la section VPT Jura de ne pas confier des travaux à des entreprises qui n'ont pas de convention collective de travail a été acceptée moralement par la direction, ceci dans le but de lutter contre le dumping salarial et social.

CCT 2012 - 2014

A part quelques modifications d'ordre cosmétique, la convention collective de travail des CJ sera reconduite telle quelle pour la période 2012 - 2014. Le principal changement se trouve dans la modification de l'annexe 2 de la classification des fonctions. En effet, suite à la mobilisation des conducteurs des trains CJ et de nombreux autres collègues, les conducteurs obtiennent dès le 1^{er} janvier prochain l'augmentation d'une classe salariale. Cela représentera concrètement quelque 1900 francs supplémentaires par année (l'augmentation intégrale pour une classe supplémen-

taire aurait dû être de 2847 francs, mais la direction a exigé la suppression de l'indemnité forfaitaire de 4 fr 50 par jour de service). Par contre, toujours pour les conducteurs de train, l'indemnité de repas passe de 16 à 20 fr. 80.

L'application de l'indemnité de dérangement prête à fortes discussions, car elle ne respecte pas l'égalité de traitement. Le personnel concerné par cette discrimination menace de faire la sourde oreille lors d'un appel téléphonique pour venir immédiatement remplacer un collègue. Cela pourrait provoquer des perturbations au niveau de la circulation des trains. Enfin, la direction n'est pas entrée en matière pour modifier le libellé. Elle devra en assumer la responsabilité si problème il y a.

Rendez-vous aux prochaines négociations

Le président de la section a soumis l'ensemble de ces résultats au vote. Résultats obtenus après trois séances de négociations. A l'unanimité, la section les a acceptés. Alain Gigon est déjà tenté de penser au futur : « les conducteurs de bus aussi mériteraient la majoration d'une classe, tout comme les nettoyeurs de ateliers, mais pour l'heure savourons ce pas en avant pour nos collègues qui conduisent les trains. Ils le méritent bien car ils portent de grandes responsabilités ». L'assemblée s'est terminée par un apéritif dînatoire.

Fondation Fonds du personnel CFF



20 % d'économies sur vos vacances – avec la fondation Fonds du personnel CFF.

Peu importe: vous bénéficiez d'une réduction de 20 % sur toutes les offres de vacances Reka. Réservez sans plus attendre.

Réservez vos vacances Reka sur le **portail intranet** www.cff.ch/fonds-du-personnel, utilisateur: CFF, mot de passe: benefit. Saisissez votre numéro personnel (U) ou votre numéro d'affilié-e à la Caisse de pensions. Le rabais sera automatiquement déduit de la facture.

Vous pouvez également effectuer votre réservation par **téléphone** au 031 329 66 99. Munissez-vous de votre numéro personnel (U) ou de votre numéro d'affilié-e à la Caisse de pensions lors de votre appel. Le rabais sera automatiquement déduit de la facture.

Envie de vous plonger dans le catalogue de vacances Reka? Commandez-le immédiatement.

 **SBB CFF FFS**

Plus de vacances: Pour tous!

La Fondation Fonds du personnel CFF offre **20% de rabais** aux membres et retraités des CFF

Vacances pour familles: www.reka.ch

Offrez-vous plus de vacances avec ceux que vous aimez. Des vacances à découvrir et à vivre ensemble. Vous avez le choix entre plus de 3000 offres en Suisse et à l'étranger. Réservez maintenant de beaux moments de vacances!

Réservation et commande de catalogue: Reka, 3001 Berne, Téléphone 031 329 66 99 www.reka.ch



DATES DES PARUTIONS 2012 DE CONTACT.SEV

No 1:	19 janvier	No 14:	19 juillet
No 2:	2 février	No 15:	2 août
No 3:	16 février	No 16:	16 août
No 4:	1 ^{er} mars	No 17:	30 août
No 5:	15 mars	No 18:	13 septembre
No 6:	29 mars	No 19:	27 septembre
No 7:	12 avril	No 20:	11 octobre
No 8:	26 avril	No 21:	25 octobre
No 9:	10 mai	No 22:	8 novembre
No 10:	24 mai	No 23:	22 novembre
No 11:	7 juin	No 24:	6 décembre
No 12:	21 juin	No 25:	20 décembre
No 13:	5 juillet		

goldenpass 

Le GoldenPass (Chemin de fer Montreux–Oberland Bernois et ses entreprises associées) offre une large gamme de services et de prestations touristiques.

Afin de renforcer son équipe, GoldenPass désire engager

Un/e chef/fe de train à Montreux à 100%

Un/e chef/fe circulation trains à notre futur Centre d'exploitation de Montreux à 100%, dont 40% pour la formation PCT

Un/e collaborateur/-trice commerciale/e vente à Montreux et Blonay à 100% (50% Montreux et 50% Blonay)

Un/e collaborateur/-trice commerciale/e vente à 50-70% (env. 40% à Schönried, 20% à Gstaad)

Le détail de toutes les places de travail se trouvent sur www.goldenpass.ch - Places de travail

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à M. Gabriel Rosetti, responsable Production et Vente :

☎ 021 989 81 60 / @-mail : g.rosetti@goldenpass.ch

Vous vous reconnaissez dans ce profil et souhaitez rejoindre une équipe jeune et motivée ? N'hésitez pas à adresser votre dossier de candidature complet (lettre de motivation, CV, copies de diplômes, certificats et photo récente) à GoldenPass, Administration, case postale 1426, 1820 Montreux 1.



www.goldenpass.ch

bienvenue à...

LA MAISON DU GRUYÈRE
FROMAGERIE DE DÉMONSTRATION



DÉCOUVRIR LE GRUYÈRE AOC ET TOUS SES SECRETS !

Exposition interactive : "Le Gruyère AOC, voyage au coeur des sens"

Fabrication du fromage : entre 9h00 et 11h00 et entre 12h30 et 14h30

Ouvert tous les jours de 9h00 à 19h00 (18h00 d'octobre à mai)

Le Restaurant - Le Marché Gruérien

LA MAISON DU GRUYÈRE

CH-1663 Pringy-Gruyères Tél. +41 (0)26/921 84 00 www.lamaisondugruyere.ch www.gruyere.com

LE GRUYÈRE
SWITZERLAND 



Suisse. Naturellement.



Les Fromages de Suisse. 

www.fromagesdesuisse.com

Angle droit

Burn out reconnu par l'AI

La protection juridique s'est battue avec succès pour que le rapport des médecins soit reconnu par l'AI

Les problèmes de santé de Séverine* ont bien été provoqués par le stress lié à son travail, et pas par des « facteurs psychosociaux ».

Séverine* travaille aux CFF depuis près de 20 ans, lorsqu'elle est victime de graves problèmes de santé. Il faut dire que les réorganisations incessantes dans l'entreprise ne l'ont pas épargnée et que la durée de ses déplacements quotidiens pour se rendre au travail est de plus en plus pénible à supporter.

Souffrant de burn-out et de dépression, elle est en arrêt complet. Une demande de prestations AI est déposée et les rapports des médecins traitants et spécialistes consultés vont tous dans le

même sens. Une expertise est exigée par l'AI. Puis, un médecin du service médical régional AI confirme les conclusions de l'expertise.

Malgré ces éléments objectifs et concluants, l'Office AI rejette la demande de prestations. Les problèmes de santé seraient dus non pas à une maladie, mais à des facteurs psychosociaux ou socioculturels. Séverine, soutenue par le SEV qui l'accompagne dans ses démarches vis-à-vis des CFF et de l'AI fait recours contre la décision.

Le Tribunal met rapidement en évidence le fait que l'Office AI n'a pas tenu compte, ni des certificats et rapports médicaux, ni des conclusions de l'expertise qu'il a pourtant lui-même demandée dans le cadre de la procédure. En outre, le service médical de l'AI lui-

même confirme les éléments pertinents de l'expertise.

Fort de ces considérations, le Tribunal admet le recours et renvoie le dossier pour instruction complémentaire à l'Office AI. En outre, les juges mentionnent que, vu l'âge de Séverine, proche de la retraite, il faudra examiner si, de manière réaliste et en appréciant la situation dans son ensemble, elle aurait objectivement des chances d'être engagée par un nouvel employeur.

Succès sur toute la ligne pour la protection juridique du SEV, qui voit en outre ses frais remboursés et une indemnité de Fr. 1000.- versée pour la défense de Séverine.

*nom d'emprunt

L'équipe de la protection juridique

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462 Editeur : SEV, www.sev-online.ch

Rédaction : Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Alberto Cherubini, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Françoise Gehring, Markus Fischer, Pietro Gianolli, Henriette Schaffter, Hélène Koch.

Adresse de la rédaction : **contact.sev**, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6 ; contact@sev-online.ch ; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse :

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6 ; info@sev-online.ch
Abonnement annuel (pour non-membres) : CHF 40.-

Annonces : Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa, tél. 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch

Préresse : AZ Medien, Aarau ; www.azmedien.ch

Imprimerie : Mittelland Zeitungsdruck AG, SOL PRINT, Subingen ; www.solprint.ch (une entreprise du groupe AZ Medien AG)

La prochaine édition de **contact.sev** paraîtra le **jeudi 22 décembre**.

Dernier délai pour l'agenda et les annonces : jeudi 15 décembre, 10 h.

Es-tu membre SEV ?

Un de tes collègues n'est pas encore membre ?

80% des employés des transports publics sont membres d'un syndicat – rejoignez tous le SEV !
Si tu convaincs un collègue d'entrer au SEV, tu reçois une prime de recrutement de 50 francs.

Nos arguments ?

Le SEV se bat pour:

- des salaires avec lesquels nous pouvons vivre correctement;
- des temps de travail qui nous laissent le temps de vivre;
- des conventions collectives de travail (CCT), qui réglementent nos conditions de travail;
- et beaucoup plus encore...

Une chose est sûre :

plus un syndicat a de membres, plus il est fort !

Et donc meilleures sont les conditions de travail de la branche !



- J'adhère au SEV et je reçois automatiquement un abonnement à *contact.sev*.
- Je m'abonne à *contact.sev* au prix de 40 francs par année.
- Je souhaite profiter d'un abonnement à l'essai (6 éditions).

Nom/Prénom:	Recruté par:
Rue/Numéro:	Nom/Prénom:
NP/Localité:	Adresse:
Tél. (prof.):	Localité:
Tél. (privé):	Tél.:
Date/Signature	

Envoyer à : SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6, ou faxer au 031 357 57 58 (ou envoyer les informations nécessaires par mail à : mutation@sev-online.ch
Nous prendrons contact avec toi! Merci de ton intérêt! D'autres questions? info@sev-online.ch ou www.sev-online.ch

Veux-tu recevoir ton propre *contact.sev* ?

Si tu deviens membre, tu recevras automatiquement le journal, car l'abonnement est compris dans la cotisation.

Mais les collègues d'autres domaines de travail et d'autres syndicats peuvent également s'abonner à *contact.sev*. L'abonnement annuel coûte 40 francs.

Ou veux-tu tout d'abord profiter d'un abonnement d'essai ?

Tu peux ainsi recevoir gratuitement 6 éditions de *contact.sev*, afin de te faire une idée précise de notre journal.

Pendant l'Avent, une balade contrastée dans les environs de Berne

A Bethlehem, par monts et par vaux

Il ne faut pas attendre qu'une bonne étoile montre le chemin, mais simplement suivre le chemin pédestre de Wohlen à Berne. Celui-ci mène sur les falaises de molasse et à travers le vallon romantique du Gäbelbach dans le quartier ouest de Berne au nom qui évoque Noël.

La balade de Noël que nous conseille Rolf Meier, vice-commandant du service de protection des CFF commence à la station « Wohlen bei Bern, Gemeindehaus ». De là on traverse la Kirchgasse vers le lac de Wohlen qui est un élargissement de l'Aar. Le pont de Wohlei nous mène de l'autre côté, où le chemin tourne à gauche. Cela vaut cependant la peine de jeter d'abord un coup d'œil aux superbes maisons paysannes bernoises du hameau de Wohlei. De retour sur le chemin, on suit celui-ci à travers champs jus-



qu'aux grandes falaises de molasse, qui apparaissent bientôt. Le chemin y est parfois glissant et exige donc de bonnes chaussures de marche. En haut on arrive à une clairière féerique : une maison paysanne avec un coin de terre autour, où l'on peut parfois apercevoir des chevaux. Le soleil d'hiver, qui tombe en diagonale et éclaire juste une petite partie de la clairière, rend le « Stürlere » particulièrement beau.

Peu après, on descend le petit vallon du Gäbelbach. Dès qu'on a quitté la forêt, on tourne à droite et on remonte la vallée. Le ruisseau doit ici chercher son propre lit, ce qui donne une atmosphère très romantique, que nous allons savourer pendant le quart d'heure suivant.

Au petit zoo au pied des trois vitres géantes du lotissement du Gäbelbach on tourne à gauche et on voit après une courte montée la tour Holenacker à gauche, qui se dresse dans le ciel. Le lotissement du Gäbelbach provient – comme le « Tscharnergut » que nous allons encore croiser – du début des années 1960 et il avait un caractère pionnier, au niveau national et international. Le plan des architectes Hans et Gret Rheinhard est marqué par l'empreinte de l'Unité



d'habitation marseillaise de Le Corbusier. On continue tout droit dans la Waldmannstrasse. Le Tscharnergut apparaît maintenant à droite. Il a également été construit dans les années 1960 par Rheinhard. L'inventaire des constructions de la ville de Berne fait avant tout l'éloge de la « riche répartition des volumes » et du « mélange

social des habitants ». Un tour à travers le quartier montre que ça s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui.

Notre promenade nous amène encore un petit bout tout droit dans la Murtenstrasse et se termine devant l'église de Bethlehem. De là, on retourne au centre-ville avec le nouveau tram Bern West. *Jörg Matter*

PELLET PIOCHE: EN SUISSE, SANS LES MIGRANTS PAS DE TRANSPORTS PUBLICS.



IL Y A 50 ANS

Une fausse bonne idée

La rumeur selon laquelle l'administration envisageait sérieusement de supprimer la possibilité de rédiger des billets aller-retour sur les trains est malheureusement confirmée par les membres de la Commission spéciale III. Cette mesure serait inspirée par l'idée de faciliter le service du personnel des trains. Il semble que les organes compétents des CFF ne sont pas du tout conscients des conséquences absolument contraires qui en résulteraient. A chaque train, nous aurions des discussions aussi vives qu'interminables avec la clientèle. C'est la raison pour laquelle le Comité central charge le président central d'intervenir immédiatement auprès des organes compétents de la DG pour qu'ils renoncent à cette malheureuse innovation.

Le Cheminot, le 10 novembre 1961

Valérie Solano, secrétaire syndicale SEV à Genève

« Ce qui fait du bien, c'est de trouver des solutions »

Depuis le 1^{er} septembre, Valérie Solano travaille dans le nouveau secrétariat régional SEV de Genève.

Elle est fille de deux cultures : celle agricole de la ferme familiale où elle a grandi au Mont-sur-Lausanne et la culture du monde du livre qu'elle a découvert lorsqu'elle était apprentie libraire. Aujourd'hui Valérie Solano est immergée dans un nouvel univers : celui des transports publics. Plus précisément celui de la défense des droits des employés des transports publics. Depuis le 1^{er} septembre, elle travaille dans le nouveau secrétariat régional SEV de Genève aménagé à la rue des Terreaux-du-Temple, là où les sections SEV des TPG ont leurs bureaux.

Expérience syndicale

Si Valérie Solano découvre les entrailles du monde des transports publics, par contre le syndicalisme elle connaît. Elle a été durant cinq ans secrétaire syndicale chez Comedia (qui a fusionné au début de cette année avec le Syndicat de la communication pour former syndicom). Ses

convictions syndicales sont claires : « L'individu seul dans un système libéral est perdant, le syndicat est là pour l'aider en établissant un rapport de force avec l'employeur, pour gagner il faut que le syndicat soit suffisamment fort. » Pour Valérie Solano, la défense des droits des employés des transports publics est un job à dimension éthique qui l'engage fortement envers les membres SEV : « Nous, secrétaires syndicaux, sommes mandatés par des gens qui nous paient, nous avons donc des comptes à leur rendre. »

Le bien commun

Aux racines de l'engagement syndical de Valérie Solano, il y a la notion de bien commun. Selon elle, les transports publics, au même titre que l'eau et la culture, font partie du bien commun. « Il faut défendre à tout prix cette notion de bien commun. Travailler pour le bien commun comme le font nos collègues des transports publics ça donne du sens à leur activité professionnelle. Le travail c'est central dans une vie. Notre rôle de syndicaliste c'est de chercher à améliorer les conditions de travail. Ce qui fait du bien, c'est de trouver des solutions. »

AC

« Beaucoup souffrent de leurs conditions de travail »

Depuis le nouveau secrétariat SEV de Genève, Valérie Solano a la charge des sections VPT TPG, VPT Mouettes et LPV Genève, ainsi que de faire le lien entre le SEV et la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS).

Comment ce sont passés les premiers mois de travail au SEV ?

Les collègues m'ont, littéralement, accueillie, tant les militants que mes collègues de travail. C'est un défi que de comprendre et apprendre le monde des transports et je suis, après ces premiers mois, en train de prendre avec plaisir mes marques, grâce à cet accueil.

Quelles sont les principaux problèmes auxquels tu es confrontée ?



Valérie Solano : « Nous, secrétaires syndicaux, sommes mandatés par des gens qui nous paient, nous avons donc des comptes à leur rendre ».

Les attaques contre les acquis des travailleurs se font au travers de la renégociation des statuts ou des CCT, mais également dans des domaines où il faut une forte expertise comme les caisses de pension ou les lois (la LDT notamment). Et là il est vital que les militants se renforcent et s'affirment. Dernier point, pas des moindres, l'intensification et la détérioration des conditions quotidiennes de travail. A cela nous devons trouver une riposte, vite, car beaucoup souffrent.

Qu'est-ce qui est source de sa-

tisfaction, qui te motive à aller de l'avant dans ce travail au nouveau secrétariat SEV de Genève ?

De voir des militant-e-s qui résistent et sont généreux les uns envers les autres.

Propos recueillis
par Alberto Cherubini

Secrétariat SEV Genève
rue Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

Téléphone: 022 731 69 27

valerie.solano@sev-online.ch

Lettre ouverte de la section SEV-TPG retraités à la Caisse d'assurances CPT

Les retraités des TPG sont remontés

Ci-dessous quelques extraits de la lettre expédiée par la section des retraités SEV-TPG à la CPT qui a refusé de signer l'accord tarifaire avec les médecins genevois.

« Votre position est injustifiable au niveau du bon sens, même si elle l'est sur le plan juridique. Vous n'ignorez certainement pas que les primes d'assurance sont plus élevées à Genève que la moyenne suisse. Nous ne pouvons admettre plus longtemps cette pratique qui relève plus d'un mauvais vaudeville que d'une pratique digne d'un partenaire social efficace au service de ses adhérents.

En premier lieu, les membres actifs et retraités des Transports Publics Genevois, près de 2 000 personnes, sont affiliés à la CPT, et nos primes d'assurances sont retenues directement sur nos salaires ou rentes. De ce fait, elles vous sont réglées comme un métronome. Cette façon de faire a le mérite de vous éviter des frais de rappel ou tous autres désagréments. Dans votre mépris pour nous, assurés, vous préconisez de nous renseigner auprès de la caisse avant toutes tentatives de traitement hospitalier. Or, parfois l'urgence impose une entrée en milieu hospitalier

sans délai donc sans possibilité de se renseigner au préalable. Nous trouvons cette manière d'agir comme une grave atteinte à la liberté de choisir son lieu d'hospitalisation, d'autant plus que si nous avons des assurances complémentaires, c'est avant tout pour trouver une place en milieu hospitalier dans un délai d'attente raisonnable et non pas pour profiter d'un confort supplémentaire.

Dès lors, nous vous demandons de bien vouloir revoir votre copie en faveur des assurés et non pas pour faire des réserves démesurées. »

Section SEV-TPG retraités
Marc-Henri Brélez, président

« LE LIVRE CONCRÉTISE LE SAVOIR »

Valérie Solano est née le 26 mars 1967 à Lausanne. Elle a grandi au Mont-sur-Lausanne au sein d'une famille d'agriculteurs. Après avoir effectué un apprentissage de libraire et travaillé durant quelques années dans les métiers du livre, elle se lance dans des études de sociologie à l'Université de Genève où elle a l'occasion de côtoyer un certain professeur Jean Ziegler. En 2007, elle est engagée comme secrétaire syndicale à Comedia ; en septembre 2011 elle entre au SEV avec un taux d'activité de 70%. Valérie Solano n'a pas complètement quitté le monde du livre puisqu'elle possède sa propre maison d'édition (www.editionsdessauvages.ch) qui publie une paire de livres par année. C'est une vraie passionnée de la chose écrite : « C'est extrêmement important pour notre imaginaire de penser et de publier des livres, le livre concrétise le savoir. » Valérie Solano est certes heureuse de publier des livres, mais elle est encore plus heureuse lorsqu'un texte qu'elle a édité est porté sur scène. Comme c'est le cas actuellement avec l'ouvrage « Baptiste et Angèle » écrit par Francine Wohnlich et joué au Théâtre de Vidy à Lausanne jusqu'à mi-décembre, « un livre merveilleusement écrit ».

AC

Tessa Jorio affronte la vie avec courage, cherchant toujours à voir le bon côté des choses

« La justice est une valeur très importante »

Agente de train diplômée depuis peu de temps, Tessa Jorio parle de son nouveau travail avec enthousiasme. L'adhésion au syndicat a été pour elle une démarche toute naturelle. « La justice est une valeur très importante, même dans la vie professionnelle. Et le syndicat y contribue. »

Des grands yeux couleur bleu ciel, le contact facile, chaleureux même. Interviewer Tessa Jorio est un plaisir : directe, vive, sincère, elle communique de manière ouverte, sans faire de périphrases. La première impression qu'elle dégage, c'est celle d'avoir en face de nous une jeune femme authentique, qui parle d'elle d'une manière simple et spontanée. Originaire de la Val Melsocina (vallée italophone des Grisons située au nord-est de Bellinzone), Tessa Jorio est issue d'une famille de cheminots ; son grand-père était chef de train. Raison pour laquelle son revirement professionnel a été accueilli avec grande joie par sa famille. « Ma mère, affirme Tessa, est très fière de mon choix. » Avant d'entamer une nouvelle formation dans le milieu ferroviaire, Tessa a travaillé quelques années comme infirmière. Deux mondes différents mais unis par le même dénominateur commun : le contact avec les gens, l'envie d'aider et de rendre service, la capacité d'écoute. Des qualités qui constituent indéniablement une valeur ajoutée dans le service public.

Le train transporte des milliers de personnes, chacune ayant sa propre histoire

La passion des voyages, le besoin de bouger et de rencontrer de nouvelles personnes ont incité Tessa à répondre à une offre d'emploi. Dès les premiers jours de formation comme agente de train, Tessa s'est sentie à son aise. « J'ai spontanément choisi cette



Tessa Joria, une main de fer dans un gant de velours.

nouvelle opportunité et je suis super contente de mon choix. Durant ma formation, j'ai continuellement été accompagnée par mon instructeur, une personne fantastique. Il a été le formateur qu'il fallait pour m'encadrer. C'est pour cette raison que ma formation a été fructueuse. » L'enthousiasme de Tessa Jorio pour sa nouvelle profession ne l'empêche pas d'être lucide face aux risques du métier. « Sur le train, ce n'est pas toujours rose. Il y a des moments qui sont très beaux et d'autres plus difficiles et plus délicats. Etre en contact permanent avec la clientèle, cela signifie être exposée aux réactions des personnes et devoir les gérer avec les bonnes manières. C'est sûr que si nous avons affaire à des gens qui sourient, qui sont courtois et de bonne humeur, qui ont pris le train pour un voyage d'agrément, tout va pour le mieux. Mais sur les trains, des milliers de personnes voyagent avec leurs histoires, leurs problèmes, leurs espoirs et leurs désillusions, leurs angoisses et leurs frustrations.

Nous avons en face de nous des gens dont nous ne savons pas pourquoi ils voyagent, si c'est pour aller faire leurs adieux à un être cher ou pour participer à une fête. Notre tâche n'est pas toujours facile. Les situations les plus difficiles à gérer sont celles où il y a de l'agressivité. Heureusement que nous avons appris comment il faut gérer des situations difficiles. »

Un grand sens de la justice et de la solidarité

A la voir ainsi, avec ses grands yeux bleus et ses cheveux d'ange, Tessa Jorio semble être la douceur incarnée. C'est certainement vrai. Comme c'est aussi vrai que derrière son sourire, l'on aperçoit le tempérament d'une jeune femme qui connaît les défis de la vie, quels qu'ils soient. « Les coups durs que j'ai reçus, souligne-t-elle, m'ont forgé le caractère. » Dotée malgré tout d'un fort optimisme, Tessa a l'enthousiasme contagieux. Son leitmotiv c'est « allons de l'avant », convaincue que chaque expérience représen-

te une occasion pour grandir. « Des vacances passées au Laos m'ont marquée. A part les merveilleux paysages garnis de temples, les gens là-bas sont extraordinaires. Ce voyage m'a fait le cadeau d'une petite fille que j'ai adoptée à distance. C'est une histoire assez drôle. Alors que j'étais au Laos avec mon ami et que nous nous apprêtions à quitter à pied un village, une petite fille de deux ou trois ans faisait de tout pour me retenir. Je n'ai plus oublié cette image mélancolique. Du coup, lorsque je suis retournée à la maison, je me suis renseignée sur la possibilité d'adopter à distance. C'est ainsi que j'ai adopté une petite Laotienne. »

A l'évidence, Tessa est une jeune femme pleine d'attention envers les autres, solidaire avec les causes justes. Ce n'est pas par hasard, donc, si son adhésion au SEV a été pour elle une démarche tout à fait naturelle. « Lorsque je travaillais comme infirmière, j'étais affiliée au Syndicat des services publics. L'adhésion au SEV – nous explique la jeune cheffe de

train – est une chose qui allait de soi. Pour moi la justice est une valeur très importante. Dans son action quotidienne, le syndicat cherche à concrétiser ce discours. La lutte contre toute forme d'injustice et de discrimination est fondamentale. » Fondamentale également pour les droits des femmes et l'égalité des chances, un thème qui tient particulièrement à cœur à Tessa.

Françoise Gehring/AC

BIO

Tessa Jorio est originaire de la Val Melsocina (GR), elle est née à Locarno le 24 novembre 1977. Divorcée, mère d'un fils, elle vit à Locarno. Elle a travaillé quelques années comme infirmière avant d'entamer une nouvelle aventure professionnelle aux CFF. Outre voyager à travers le monde, elle aime énormément lire et écrire. Elle est passionnée d'astrologie. Le 27 octobre de cette année, elle a reçu son diplôme d'agente de train.